

DÉBAT PUBLIC SUR UN PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES À GRAVELINES

Compte-rendu intégral Mardi 19 novembre 2024

SALLE/ADRESSE :	Salle Coluche/Loon-Plage
PARTICIPANTS :	140 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	18 h à 20 h 10

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	Luc MARTIN	CPDP
M.	JeanRaymond WATTIEZ	CPDP
M.	Dominique LANCRENON	CPDP
M.	Régis GUYOT	CPDP
M.	Jacques ROUDIER	CPDP
Mme	Vanessa HAUSTEIN	CPDP
Mme	Anne-Sophie FOURNIER	CPDP
M.	Paul GALLI	CPDP

Animateur

M.	Pierre ARENE	WDPE
----	--------------	------

Intervenants :

M.	Éric ROMMEL	Maire de LoonPlage
M.	Thibaud MEISGNY	ASN
Mme	Claire TRONEL	Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
M.	Raphaël CLOCHARD	Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
M.	Sébastien ISRAËL	IRSN
M.	Francis ADRIANSEN	CLI Gravelines
M.	Nicolas FOURNIER	ADELFA
M.	Antoine MÉNAGER	EDF - En charge du programme EPR2 de Gravelines
M.	Frédéric LOISEAU	Sous-préfet de Dunkerque

M. Pierre ARENE – WDPE

Aux dernières personnes qui vont s'installer, pour rappel, sur les côtés gauche et droit, c'est pour les gens qui ne veulent pas se faire filmer. Pour les personnes qui ne veulent pas se faire filmer, sur les côtés. On va pouvoir y aller, tout à fait. Bonjour à toutes et à tous. Je me présente, Pierre ARENE. Je fais partie de l'équipe d'animation. Je suis accompagné de mes deux collègues, Thea DISDIER HAUMESSER et Laura BAUZACANELLAS qui sont juste là. Vous pouvez... que l'on puisse vous voir. Je suis accompagné de l'équipe du débat, avec Luc MARTIN, président de l'équipe du débat, JeanMarie WATTIEZ qui est aussi parmi nous, s'il peut lever la main. JeanRaymond, pardon. Excusezmoi. JeanRaymond WATTIEZ. Dominique LANCRENON qui est là, Régis GUYOT qui est juste ici et Jacques ROUDIER. Du côté du Secrétariat Général, nous avons Vanessa HAUSTEIN qui est peut-être parmi nous, qui est juste là, AnneSophie FOURNIER et Paul GALLI qui gère les dernières personnes qui arrivent. Comme ça, vous êtes au courant de tout le monde, de toute notre équipe. Je vais laisser, sans plus attendre, Monsieur Éric ROMMEL, Maire de LoonPlage, pour l'accueil républicain. Je vous laisse juste ici. Tenez, vous pouvez prendre le micro qui est juste là.

M. Éric ROMMEL – Maire de Loon-Plage

Oui, bonsoir à tous. Monsieur le sous-préfet, bienvenue à Loon-Plage. Bienvenue à tous à Loon-Plage pour cette réunion concernant les EPR de Gravelines. J'ai cru comprendre que nous étions la sixième réunion. Il y en a eu cinq avant nous, il y en a encore cinq après nous. Vous êtes là, au milieu de cette concertation très importante pour moi. Aujourd'hui, nous abordons un sujet très important, qui est la sécurité et la sûreté autour de ces EPR. J'espère sincèrement, parce que je ne vais pas être long, le débat va déjà apporter beaucoup d'informations, j'espère sincèrement que cette réunion sera constructive et que j'en apprendrai plein ce soir. Merci à vous de votre présence et puis très bonne soirée.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Je vais laisser la suite à Monsieur Luc MARTIN, président du débat, pour un mot.

M. Luc MARTIN – CPDP

Oui. Mesdames, Messieurs. Bonjour. Merci de nous avoir rejoints ce soir. Écoutez, on se réjouit d'engager cette cinquième réunion qui va nous permettre d'aborder les sujets de la sûreté et de la sécurité. Une nuance très importante entre les deux qui nous sera détaillée plus en détail. Je remercie mes deux collègues, GUYOT et ROUDIER, qui ont bien voulu orchestrer tous ces préparatifs.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Eh bien maintenant que l'on est un peu plus au clair sur qui est qui de notre côté, il nous paraissait important de débiter cette réunion publique avec un petit brise-glace pour faire connaissance. On va le faire à main levée. Je vais demander aux personnes qui se considèrent comme représentants ou adhérents d'une association de lever la main. Est-ce que vous pouvez lever la main ? D'accord. Merci. Les personnes qui sont agents d'une institution ou d'une collectivité, est-ce que vous pouvez lever la main, d'une institution publique ou d'une collectivité ? Oui. Très bien. On voit bien la bonne diversité. Qui est membre d'une organisation syndicale ? Est-ce que vous pouvez lever la main ? D'accord. On voit des mains de gens qui ont déjà levé la main, relevées. Qui travaille dans le domaine énergétique ? Là, sûrement que... Et là, peut-être que tout le monde va lever la main. Qui se considère comme citoyens, habitants en priorité ? Les deux, oui. Je vois. Petite spécificité, parce que pour rappel, nous avons eu un atelier juste avant. On a eu une grande partie des membres qui étaient étudiants. Est-ce que les étudiants présents peuvent lever la main ? Voilà. On a quand même quelques étudiants parmi nous. Super.

Pour continuer sur les règles du jeu de cette rencontre, pour les personnes qui ont déjà participé à des réunions publiques, vous ne serez pas surpris, mais c'est toujours bien de le rappeler. La première règle importante à avoir entre nous, c'est la bienveillance, l'écoute et l'accueil respectueux. Notamment dans les échanges que vous allez avoir, vous allez sûrement entendre des arguments avec lesquels vous n'êtes pas forcément d'accord. Ce qui est important, c'est juste de respecter ces arguments et d'avoir un dialogue courtois, notamment entre vous, le public et les intervenants que l'on va accueillir tout à l'heure. Sur les propos argumentés, ça, on y tient beaucoup. Comme vous le savez, c'est l'une des règles d'or du débat public. Seuls les points de vue argumentés alimentent le débat, son compte-rendu et son bilan. Aussi, de veiller à avoir un langage simple et non technique. Dans cette salle, il y a forcément des personnes qui n'ont pas exactement le même niveau de connaissance et de compréhension du sujet, donc c'est important d'adopter un langage non technique.

Sur la concision et le respect du temps de parole, pour les intervenants, ce sera en moyenne 4 minutes pour les intervenants en table ronde. Pour vous, dans le public, ce sera 2 minutes maximum par échange avec la salle pour les échanges. On a des hôtes et hôtesse qui seront là pour veiller à ces 2 minutes et qui vous tiendront le micro. Merci de les accueillir et de veiller à ce qu'elles puissent faire leur travail pour que nous puissions avoir un débat serein. Voilà ce que je voulais dire. Aussi, priorité à celles et ceux qui ne se sont pas encore exprimés. Ça, dans l'animation, j'y veillerai. Pour terminer sur la transparence, c'est pareil. Quand vous prendrez la parole dans le public, veuillez systématiquement à vous présenter et à vous lever, notamment pour les personnes qui sont au centre de la salle pour que l'on puisse vous filmer et vous photographier. Pour rappel, la réunion est diffusée, enfin, retransmise sur YouTube et elle fera l'objet d'une retranscription intégrale, et aussi d'un compte-rendu d'une synthèse.

Dernier point. Sur la traçabilité des échanges, si vous avez le sentiment... S'il y a certaines questions qui n'ont pas trouvé leur réponse pendant ces échanges, nous nous engageons à pouvoir les remettre notamment sur la plateforme du débat pour que les porteurs de projet puissent y répondre ultérieurement. Voilà ce que l'on voulait vous dire sur les règles. Maintenant, je vais laisser la parole à Jacques ROUDIER pour qu'il puisse nous parler un peu de l'approche générale de cette journée – j'ai parlé de l'atelier – et de la prise en compte du changement climatique dans le débat.

M. Jacques ROUDIER – CPDP

Merci. Bonsoir à tous et merci d'être venu en nombre à cette réunion publique qui va être consacrée à la sûreté et à la sécurité. Quelques éléments de cadrage initial de la part de l'équipe du projet. Ce que nous souhaitons traiter aujourd'hui, c'est l'ensemble des questions de sûreté et de sécurité. Nous le ferons dans deux temps, un premier temps qui sera le plus long et qui sera consacré à regarder ou à essayer de répondre à la question « Comment sont conçues la sûreté et la sécurité des installations projetées si elles se réalisent avec, évidemment, une approche de la sûreté, une approche de la sécurité ? », ce qui n'est pas exactement la même chose – on le dira tout à l'heure – et qui est lié aux actions éventuellement malveillantes, et un élément d'attention sur le contexte dunkerquois particulier qui est lié au voisinage d'un certain nombre d'installations industrielles. Dans un deuxième temps, nous valoriserons ce qui a été dit dans l'atelier qui s'est tenu précédemment et qui, vous le verrez, est particulièrement riche et qui est autour de comment s'organiser, le cas où il se produirait à un accident ou à un incident nucléaire.

Ce faisant, en vouloir traiter des problèmes globaux, nous ne souhaitons pas porter l'attention sur une question particulière qui a, on le sait bien, pour autant, une dimension de sûreté qui est la prise en compte du changement climatique. Cette question avait été identifiée dès l'origine, dès l'étude de contexte, comme étant un enjeu du projet et il nous est apparu qu'elle méritait une attention particulière et nous avions, dès le début, prévu de la traiter aux prochaines séances qui auront lieu le 10 décembre et qui seront autour du thème de l'environnement. D'ores et déjà, on peut vous indiquer comment nous prévoyons de les traiter. Nous les traiterons d'abord sous forme d'un webinaire d'approfondissement qui permettra d'identifier quels sont les effets potentiels du changement climatique sur les projets comme celui des EPR de Gravelines et avec une attention particulière sur les risques de submersion à la fois marine et terrestre. Nous le ferons avec la contribution des parties prenantes intéressées, du public, bien sûr, mais aussi d'un certain nombre de scientifiques spécialisés qui, dans ce cadre d'approfondissement, viendront apporter leur connaissance et leur maîtrise des modèles pour éclairer ce sujet sensible.

Ce sujet sera également traité dans la réunion publique qui suivra, dans les mêmes formes d'horaires que celle que nous avons pratiquée aujourd'hui, dans la réunion publique qui sera consacrée aux impacts environnementaux. Il me paraissait ou il nous paraissait, à l'équipe qui organise le débat, important que ces choix soient explicités au moment où commencerait cette réunion. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup, Jacques, pour ce point de clarification et aussi ce rappel qui résonne avec le programme de la rencontre. Je vais aller assez rapidement. L'idée de cette rencontre, et là, c'est ce que l'on est en train de faire, l'accueil, l'introduction. Ensuite, c'est de pouvoir vous présenter déjà le projet d'EDF et de RTE suivi d'un temps d'échange avec le public, mais vous verrez, via un outil numérique pour pouvoir un peu récolter vos premières attentes à l'égard de ce projet et ensuite, on aura une première table ronde autour de la thématique suivante, « Comment sont conçues la sûreté et la sécurité des installations ? », suivi d'un temps d'échange avec le public et là, ce sera évidemment sans outil numérique. Ce sera un pingpong verbal entre vous, le public et les intervenants. Ensuite, une seconde table ronde avec le thème suivant, « Comment seraient organisés les secours à la population en cas d'accidents nucléaires ? Par quels acteurs ? », pareil, toujours suivi d'un temps d'échange oral avec vous, le public et un temps de conclusion sur cette deuxième table ronde. Comme l'a évoqué Jacques, mais je le rappelle, elle sera introduite par nos deux porte-paroles, des membres de l'atelier qui a eu lieu cet après-midi et qui vous présenteront les conclusions – et c'est vraiment très intéressant – de cet atelier, notamment en termes de séries de questions qu'ils se posaient et auxquelles ils ont déjà reçu une série de réponses. Voilà ce que je voulais vous dire en

introduction. Maintenant, on va, sans plus tarder, regarder la vidéo de présentation d'EDF, et ensuite, on aura vos premiers retours via notre outil numérique. C'est parti. Normalement, cela devrait... Oui.

Diffusion d'un film.

M. Pierre ARENE – WDPE

Place au débat et place à vos attentes, surtout. Je vais maintenant vous partager... Normalement, là, vous allez pouvoir... Attendez, on va essayer de... Voilà. Là, normalement, vous pouvez scanner le QR code qui est juste là. On vous invite à le faire toutes et tous et vous allez pouvoir après partager vos attentes. J'ai bien vu, Monsieur. L'idée, c'est vraiment de pouvoir partager vos attentes en un mot. En un mot, une attente principale. Après, évidemment, un ou deux mots. On ne fera pas exception, mais vraiment, en quelques mots, instinctivement, qu'est-ce que cela vous évoque ? Et pour Monsieur qui vient de demander la parole, ce que je vous propose de faire, c'est de garder votre question pour ensuite, pour la première table ronde. Par contre, vous pouvez partager déjà votre mot. Cela pourra nous permettre d'avoir une première attente. C'est possible ? Ce sont des personnes qui n'ont pas de smartphones ? Dans ce cas-là, ce que l'on va faire, c'est que l'on va vous donner un papier cartonné pour que vous puissiez mettre votre mot. C'est bon ? Est-ce que l'on peut faire ça ? Je laisse mes collègues... Les personnes qui n'ont pas de smartphones, est-ce que vous pouvez lever la main ? Deux personnes, trois, quatre ? Très bien. On s'occupe de vous distribuer ça et comme ça, je l'intégrerai dans le nuage de mot. Tenez, j'ai déjà deux stylos. C'est bon, en termes de stylos ?

En attendant, on voit déjà plusieurs mots apparaître. 40 participants qui commentent. On a « Électricité bas carbone » qui ressort très fortement et ensuite, tout autour, « Transparence », « Echange », « Sûreté », « Futur énergétique », « Durabilité », « Comprendre l'avenir ». Ce que l'on voit aussi, c'est « Rassurer ». C'est intéressant, cet enjeu de rassurer. Après, ce qui ressort un peu moins... Alors « sûreté », évidemment, c'est la thématique de notre atelier. Ensuite, ce qui ressort un peu moins en noir, là, évidemment, on a « Inondation », « Indépendance énergétique », « Accident » qui ressort un peu plus, « Comprendre l'avenir », « Durabilité », « Futur énergétique ». Ce qui est intéressant, c'est que l'on voit, en fonction des couleurs, ce qui ressort. « Électricité bas carbone » semble être définitivement le premier. On a « Électricité sûre » et « Bas carbone » de ce côté. Je laisserai mes collègues me donner les quelques mots qui restent en papier que je lirai. « Recherche et développement », « Énergie nouvelle », « Respect des délais » aussi, « Ambition ». Merci beaucoup. Je lis. On a un mot sur « Abandon du projet », « Consommer moins d'électricité », l'invitation à la sobriété et est-ce qu'il y a un autre papier que je n'ai pas lu ? Donnez-le moi, si... Non, c'est bon ? « Electrification » aussi, « Safety », « Honnêteté ». Là, ce que l'on constate quand même, c'est que l'on a ce gros bloc de « Echange », « Sûreté », « Transparence », « Electricité », « Bas carbone » et « Accident » qui ressortent quand même et après avec ensuite d'autres termes. « Abandon du projet quand même, que l'on retrouve, donc ce n'est pas qu'une seule contribution. « Recherche et développement ». Est-ce que tout le monde a pu contribuer ou est-ce qu'il manque encore une ou deux personnes ? C'est important que tout le monde puisse exprimer. C'est bon ? Parfait. Eh bien dans ce cas-là, je vous propose que l'on passe à la suite de notre échange avec notre première table ronde.

J'appelle dans l'ordre à nous rejoindre, Monsieur Thibaud MEISGNY, chef de la division à Lille de l'autorité de sûreté nucléaire, ASN, et deux représentants du haut fonctionnaire de défense et de sécurité, Madame Claire TRONEL, cheffe de la mission de protection des installations nucléaires industrielles, et le lieutenant colonel, Raphaël CLOCHARD, chef du pôle appui opérationnel au sein du département de la sécurité nucléaire, Monsieur Sébastien ISRAËL, chef du service Nouveaux Réacteurs au sein de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, l'IRSN, Monsieur Francis ADRIANSEN, membre de la commission locale d'information Gravelines et conseiller municipal de Looberghe, Monsieur Nicolas FOURNIER, membre de l'association ADELFA, et enfin, Monsieur Antoine MÉNAGER, membre de la direction d'EDF et en charge du débat public. Normalement, on a tous nos intervenants. Pour nos intervenants, vous avez, comme pour l'atelier, pour les gens qui étaient là lors de l'atelier, normalement, une petite télécommande sur la table qui vous permet de... Voilà, vous l'avez. Parfait. Je laisse sans plus attendre Monsieur Thibaud MEISGNY de l'ASN débiter ce temps. Allez. Je vous laisse...

M. Thibaud MEISGNY – ASN

Merci. Eh bien, puisqu'il m'appartient de commencer, je vais commencer par définir ce qu'est la sûreté nucléaire et pour ça, je vais partir de sa finalité qui est de protéger les personnes et l'environnement. Cela se fait en prévenant les accidents et en limitant les effets, et cela, sur toute la vie de l'installation. Cela va de sa conception jusqu'à son démantèlement. Cela implique évidemment de mettre en place des dispositions techniques particulières, mais aussi des mesures d'organisation. Là, on parle vraiment du fonctionnement. Quand on parle de sûreté, on parle du fonctionnement de l'installation

même, le fonctionnement matériel et humain. C'est à distinguer de la sécurité qui vous sera présentée ensuite et qui n'est pas directement de la compétence de l'ASN qui se centrent plus sur les actes de malveillance. Il faut quand même garder à l'esprit que ces volets de sûreté et de sécurité restent parallèles et ils ont la même finalité. Souvent, ce sont des approches qui se croisent et qui sont très similaires. Pour bien comprendre l'organisation de la sûreté que nous avons en France, il faut revenir à ces grands principes qui sont issus d'une partie d'une longue histoire et qui, progressivement, ont été codifiés dans des normes internationales.

Le premier principe qui est fondamental, c'est que la responsabilité principale de la sûreté repose sur l'exploitant de l'installation. L'exploitant, c'est-à-dire pour les centrales de production d'électricité en France, EDF. L'exploitant est responsable de la maîtrise des risques et des inconvénients de son installation. Le second principe, c'est que pour garantir la confiance, la confiance dans la capacité de l'exploitant d'assumer ses responsabilités à la hauteur des enjeux et dans la durée, il faut un contrôle qui soit indépendant et transparent. J'ai vu que le mot « Transparence » était ressorti beaucoup dans le nuage de mots et effectivement, c'est très important. En France, ce contrôle, c'est un pouvoir régalien de l'État qui est donné à une autorité indépendante, l'ASN, l'autorité de sûreté nucléaire. Pour ces missions, nous sommes appuyés également sur l'expertise de l'IRSN qui nous appuie notamment pour l'évaluation scientifique et technique de la sûreté.

Qu'est-ce que cela signifie en pratique ? Cela veut dire que c'est à EDF de démontrer la sûreté de son installation, de mettre en place un système de surveillance et de contrôle interne et de créer une culture collective de la sécurité et de la sûreté, évidemment, au sein de ses employés. Nous, autorité de sûreté, notre rôle, c'est de vérifier que les dispositions qui sont prises par l'exploitant répondent bien aux enjeux et sont capables de répondre aux objectifs de sûreté. Concrètement, l'ASN s'appuie sur ces divisions territoriales qui sont des équipes d'inspecteurs partout en France au plus près des activités nucléaires. À la division de Lille, nous contrôlons d'une part la sûreté de la centrale de Gravelines, mais aussi, nous contrôlons la radioprotection dans toutes les applications médicales et industrielles des technologies nucléaires civiles qui sont moins connues, mais qui nous entourent. L'année dernière, en 2023, cela a représenté 94 inspections dont 37 à la centrale de Gravelines et nous avons une équipe de 19 personnes actuellement qui assurent ce suivi tous les jours. Chacune de ces inspections fait l'objet d'une lettre de suite qui dresse ses conclusions et pour appuyer vraiment sur la transparence, cette lettre de suite est disponible sur le site internet à chaque fois. Tout le monde peut consulter l'activité de l'ASN et les conclusions que nous dressons lors de nos inspections.

Pour terminer, pour en revenir un peu au sujet de ce soir qui sont les EPR2, je n'ai pas le temps de détailler, mais il y a de nombreux jalons réglementaires dans un tel projet et cela commence dès à présent par les premières autorisations qui vous ont été présentées dans le *motion design* et qui va jusqu'à la mise en service dans l'installation. À chaque fois, il y a de nombreuses étapes par lesquelles il faudra passer et sur lesquelles l'ASN aura à se prononcer. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Je laisse la parole aux deux représentants du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité, et en premier, Madame Claire TRONEL ? Comme vous voulez. Allezy.

M. Raphaël CLOCHARD – Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Avant de débiter mes propos, je vais simplement replacer finalement le rôle du département de la sécurité nucléaire auquel nous appartenons tous les deux. Le DSN appartient au service de Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de la Transition écologique qui a en charge, comme son nom l'indique, la défense et la sécurité des établissements qui relèvent de son périmètre et bien évidemment, des périmètres de l'énergie et notamment du nucléaire. C'est la fonction première de notre département qui est d'assurer, effectivement, en tout cas de contrôler la sécurité des établissements nucléaires.

C'est quoi, la sécurité ? C'est un petit peu aussi l'enjeu de ce débat. C'est de bien comprendre les termes. La sécurité nucléaire, c'est d'abord empêcher tout vol, perte ou détournement des matières nucléaires qui sont susceptibles de permettre la confection d'une arme nucléaire. Au départ, effectivement, l'idée d'un département comme celui-ci était d'éviter, bien évidemment d'empêcher que la matière civile soit détournée au profit d'une arme nucléaire. Après, vous n'ignorez pas effectivement la menace terroriste qui s'est développée et donc c'est, deuxièmement, de protéger les matières nucléaires des agressions dues à des actes malveillants, dont terroristes, qui conduisent à ces conséquences inacceptables pour la population et l'environnement. C'est donc ça, la sécurité nucléaire, mais là, je rejoins mon camarade de l'ASN. La sûreté et la sécurité, on partage toujours un même objectif, c'est de protéger les populations et l'environnement.

Pour être complet dans mes propos, la responsabilité au niveau de la sécurité nucléaire est partagée. Elle est partagée d'abord par l'anticipation au niveau de la responsabilité de l'État. Je vous l'ai dit, il y a le ministère de la Transition écologique, mais il y a aussi le ministère de l'Intérieur avec les

gendarmes extérieurs, les policiers, le renseignement. Vous avez également le ministère des Armées avec la protection de l'espace aérien, la Marine nationale pour l'espace maritime, vous avez le secrétaire général à la défense et à la sécurité qui est rattaché au Premier ministre qui, lui, est en charge de la détermination de la menace. Il est très partagé en termes d'anticipation. Au milieu, vous avez la responsabilité de l'opérateur. Je dis opérateur, qu'il soit EDF, ORANO, Framatome, les CEA pour les principaux, et puis nous, dans tout cela, on assure la cohérence d'ensemble en tant que ministres coordinateurs.

Enfin, il y a la responsabilité complémentaire qui va revenir à l'État qui va être plutôt en charge du préfet, appuyée par l'ASN et d'autres services en cas d'accident ou d'incident. Pour rentrer dans le détail de notre mission, le département de la sécurité nucléaire, il y a trois missions. On a, pour première mission, la réglementation. On détermine effectivement la réglementation des sites, des installations nucléaires et de leur transport, et de la sécurité des sources radioactives. Deuxièmement, on autorise les installations nucléaires à détenir de la matière nucléaire, mais également les transporteurs et les moyens de transport. Enfin, on contrôle. On fait des inspections des installations nucléaires avec une analyse de dossier. On se transporte sur l'ensemble des sites nucléaires civils situés sur la métropole. Tous les ans, nous organisons des exercices nationaux et puis nous contrôlons un certain nombre d'exercices qui sont menés par les opérateurs et notamment EDF. Je vous remercie.

Mme Claire TRONEL – Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Moi, je vais vous faire un petit focus sur la notion de stratégie de sécurité, les composants en termes de sécurité pour présenter ce que recouvre ce sujet. En termes de sécurité, il y a un point important qui est la conception des installations. C'est important en termes de sûreté, mais c'est également à prendre en compte dès la conception des installations. Les composantes de la sécurité qui sont étudiées par l'opérateur avec un rôle également étatique, comme vous a présenté mon collègue, donc on part d'une menace identifiée et quelles sont les différentes composantes pour la sécurité des matières nucléaires. On retrouve la notion de culture de sécurité comme une notion de culture de sûreté également qui a été évoquée. Il est essentiel pour l'opérateur de mettre en place un suivi physique et la comptabilité de ces matières nucléaires. Il a également un volet de management de la sécurité au sein de son installation avec tout un processus à élaborer et des sujets de procédures, processus également, le volet de gestion de crise qui sera l'un des points de la deuxième table ronde et tout un lot de barrières, de protection physique qui sont mis en œuvre, des volets accès avec tout un processus que l'on peut retrouver et que l'on retrouve derrière un terme de défense en profondeur avec différentes lignes physiques de défense dans cette procédure. En termes d'autorisation et je terminerai mon propos sur ces éléments, on délivre des autorisations pour le volet de détention et d'utilisation de la matière nucléaire et l'opérateur ou exploitant – qui est la même entité – doit fournir une démonstration de sécurité dans son dossier qui est apprécié par nos équipes lors de l'instruction. L'opérateur a une obligation de moyens et de résultats dans le cadre de la mise en œuvre de cette démarche. Voilà pour vous donner les grandes lignes du traitement de la sécurité sur les dossiers. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Je donne la parole à Monsieur Sébastien ISRAËL pour l'IRSN. Pareil pour la télécommande.

M. Sébastien ISRAËL – IRSN

Merci beaucoup. Je vais vous parler d'un risque particulier qui a été évoqué dans la vidéo que vous avez projetée en début de séance et qui concerne les risques liés à l'environnement industriel et aux voies de communication. Effectivement, le site de Gravelines est particulier vis-à-vis de ce risque. C'est un risque qui est aussi une agression externe, c'est-à-dire qui trouve son origine à l'extérieur du périmètre de l'installation, qui est étudiée comme un certain nombre d'autres risques. C'est un risque qui n'est pas nouveau et qui n'est pas pris en compte depuis récemment. Il y a une RFS, une règle fondamentale de sûreté qui est une sorte de guide, je dirais, publiée par l'ASN, qui date de 1982, qui concerne la prise en compte de ces risques et qui définit un nombre d'éléments méthodologiques liés à la prise en compte de ces risques. La prise en compte de ce risque passe par le recensement des sources de danger dans l'environnement du site, que ce soit une installation fixe, des conditions de transport de matières dangereuses ou des transports de matières dangereuses, soit par voie routière, ferroviaire, maritime ou fluviale. Ensuite, évaluation des conséquences sur l'installation des phénomènes dangereux pouvant résulter d'accidents impliquant ces sources de danger. Une évaluation de la probabilité des scénarios d'accidents susceptibles d'affecter le CNPE et la définition de dispositions de protection de l'installation en cas de dépassement de limites de rejets inacceptables.

Le site de Gravelines présente un environnement industriel dense qui n'est pas inconnu. J'ai listé ici un certain nombre de planches où l'on voit, en tout cas, en orange, le CNPE actuel de Gravelines. Les différents rectangles sur la planche de gauche présentent un certain nombre d'installations qui

présentent des risques soit d'incendie, d'explosion ou de toxicité. Il y a aussi, en rose, les zones portuaires. Sur les deux schémas de droite, les voies de communication et aussi, les réseaux de transport de matières dangereuses. Effectivement, ce risque industriel dense fait que, sur le CNPE de Gravelines, les bâtiments ne sont pas faits et dimensionnés exactement comme sur les autres sites de France. Par exemple, les bâtiments du nucléaire de Gravelines résistent à une surpression de 200 millibars, à comparer aux 50 millibars pour d'autres sites ou 100 millibars pour l'EPR de Flamanville.

Ces risques sont réévalués régulièrement parce que l'environnement autour du site de Gravelines peut être amené à évoluer et notamment, il est réévalué à chaque réexamen périodique comme c'était le cas lors des troisièmes réexamens périodiques pour le CNPE de Gravelines. Ensuite, il peut y avoir des changements significatifs qui interviennent entre deux réexamens. Dans ce cas-là, EDF doit aussi prendre en compte ces nouveaux risques, et adapter et mettre à jour ses études en tenant compte de ces nouveaux risques. Cela a été le cas lors de la mise en service du terminal méthanier en 2017. La zone d'implantation des EPR2 que j'ai fait figurer en rouge, c'est un site qui est proche du CNPE actuel, mais qui n'est pas le CNPE actuel. Cela nécessite une certaine... Il faudra reprendre les études pour justifier la bonne prise en compte des risques industriels pour ces deux nouvelles installations. Ils devront être évalués. Je dirais que c'est une thématique qui est bien prise en compte par les guides, les guides qui sont historiquement utilisés et qui ne présentent pas de difficultés dans leurs principes appliqués à Gravelines. Maintenant, effectivement, comme je le disais, les nouveaux EPR2 seront implantés dans un environnement différent par rapport aux sources de danger avec une évolution de l'environnement aussi du CNPE, qui vont nécessiter de faire évoluer les paramètres qui ont été déjà considérés pour le CNPE actuel de Gravelines et de les prendre en compte pour les futurs EPR2.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Merci. Je vais donner la parole maintenant à Nicolas FOURNIER de l'association ADELFA.

M. Nicolas FOURNIER – ADELFA

Oui. Bonsoir. Vous excuserez mon...

M. Pierre ARENE – WDPE

Et 4 minutes aussi comme tout le monde. Pardon. On peut donc peut-être mettre le chrono parce que ce n'est pas sur les transparents, mais c'est 4 minutes comme pour les autres intervenants. Allez.

M. Nicolas FOURNIER – ADELFA

Bonsoir. Vous excuserez mon impréparation. J'ai appris que j'étais à la tribune en entrant dans la salle. C'est Monsieur ROUDIER qui m'y a invité. Je vais mettre à profit mon quasi-quart de siècle de présence à la commission locale d'information de la centrale nucléaire de Gravelines, d'où l'intérêt aussi, pour la sûreté, d'avoir aussi un contrôle citoyen de ces installations et en cela, les CLI sont vraiment une pièce maîtresse du contrôle des installations nucléaires en France. C'est d'ailleurs tout un cortège de lois dont la loi TSN aussi de 2007 qui a réaffirmé le rôle des CLI. Je suis content aussi d'avoir un Haut fonctionnaire de défense et du ministère de l'Environnement ou plutôt de l'Écologie à côté de moi, puisque si je peux me permettre de raconter une petite histoire, j'ai l'habitude d'aller dans la centrale nucléaire de Gravelines, de suivre notamment des inspections de l'autorité de sûreté nucléaire et au mois de juin, qu'elle ne fût pas ma surprise quand on m'a refusé l'accès au CNPE. On m'a dit que c'était parce que les autorités trouvaient qu'il était incompatible qu'une personne comme moi rentre dans un centre de production nucléaire. Ai-je été victime du nouveau fichier ODIINUC qui a été pris par décret en 2024 ? Est-ce que c'est parce que je suis membre d'ONG, membre des Amis de la Terre, proche de Greenpeace, membre de France Nature Environnement, que sais-je ? En tout cas, je n'étais plus le bienvenu au CNPE de Gravelines. Évidemment, j'ai exercé mon droit de recours et en quelques jours de temps, le Haut fonctionnaire de défense, je ne sais pas si c'était vous, Madame, ou votre homologue en tout cas, c'est quelqu'un qui représente cette autorité qui m'a permis à nouveau d'entrer sur le site de Gravelines pour aller suivre les inspections, ou en tout cas, participer au groupe de travail qui est conduit par Monsieur ADRIANSEN ici présent pour analyser tout ce qu'il se passe dans la centrale, les incidents, et il y en a. En 25 ans de CLI, on a pu suivre beaucoup des péripéties de cette centrale de Gravelines, ses six réacteurs. Je me souviens notamment du problème du réacteur numéro 1 avec ce problème de pénétration de front de cuve dont il a fallu la supprimer, poser un bouchon – c'était une première mondiale – dans le fond de la cuve du réacteur. Les cuves des réacteurs, on ne les change pas. Elles sont les mêmes du début à la fin. On va donc les amener à 50 ans maintenant, peut-être à 60 ans. Tout cela nous pose un peu question.

Sur l'EPR, il y aurait aussi pas mal de choses à dire, mais on aura l'occasion d'en parler tout au long de la séance. Le risque inondation, on en a parlé. C'est quand même ici, dans notre polder, l'un des points essentiels du débat avec le rapport que Greenpeace a fait récemment. On nous dit qu'EDF prend les scénarios les plus majorants, les plus sévères, alors que non. On sait qu'au sein du GIEC, il

y a des débats et EDF prend juste en considération le scénario qui fait consensus au sein du GIEC. Cela ne veut pas dire que c'est le scénario le plus sévère puisqu'au sein du GIEC, il y a des gens qui pensent que le niveau moyen des eaux des mers pourrait monter non pas d'un mètre, mais peut-être de 2 mètres, voire 3. Cela dépendra du niveau de la fonte des calottes glaciaires et aussi et surtout des émissions de gaz à effet de serre que l'on continuera ou pas d'envoyer dans l'atmosphère. Il y a donc encore beaucoup d'incertitudes sur tout cela. On parlera aussi évidemment du contexte industriel. Vous l'avez évoqué avec les sites SEVESO et notamment XTC ORANO qui va s'implanter juste sous les fenêtres des futurs EPR. C'est beaucoup de sujets à aborder dans ces débats et je suis content que l'on m'ait invité la tribune pour en parler. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup et effectivement, EDF pourra vous répondre à la fin de cette table ronde s'il le souhaite. Je donne juste la parole avant, et vous l'avez évoqué, l'importance de la CLI sur le territoire, Monsieur Francis ADRIANSEN.

M. Francis ADRIANSEN – CLI Gravelines

Oui. Merci. Bonjour à tous. Je suis Francis ADRIANSEN. Je suis membre de la CLI de Gravelines en tant que personne qualifiée, ce que l'on dit de personnes qualifiées, et je suis également membre du conseil municipal de Looberghe. Je représente ma commune au sein de la CLI pour le conseil municipal. Je vais vous présenter les missions de la CLI. Je vais revenir un peu sur la CLI en tant que telle et ses missions, quel est son rôle, comme on l'a dit par rapport à l'indépendance que l'on représente. La CLI de Gravelines, cela représente un rayon autour de 20 kilomètres autour de la centrale. Cela représente 53 communes, donc 24 au sein du Pas-de-Calais et 29 dans le Nord pour 330 000 habitants, ce qui n'est quand même pas négligeable et dont 18 600 dans un périmètre de 5 kilomètres. Je reviendrai après sur « Pourquoi les 5 kilomètres ? » donc c'est quand même une CLI importante. En termes de membres, on a 120 membres, 5 collèges, une instance indépendante et, bien entendu, avec EDF, l'ASN, les services de l'État. Ce ne sont pas des membres de la CLI, mais ils sont invités, bien entendu, par rapport à nos échanges. Vous voyez la représentation. Le pourcentage d'élus est de 62 %. Ensuite, il y a le représentant de la Belgique parce que l'on est proche de la frontière. On a les experts représentants du monde économique, les organisations syndicales qui sont ici représentées également et l'association de protection de l'environnement dont fait partie Nicolas, entre autres.

Les missions, sensibiliser, informer, concerter, suivre le CNPE, expertise dans la sensibilisation du nucléaire au risque radiologique. On a beaucoup d'actions liées aux écoles parce que l'on veut toucher le jeune public parce que le jeune public, c'est quelque chose d'important pour amener la communication, et également à travers les réunions publiques, deux réunions annuelles, plus les commissions techniques et les commissions de protection des populations. L'information et la concertation, on le fait au niveau du site. J'y viendrai après à travers les documents. On suit le CNPE vis-à-vis de ses activités et puis on lance aussi des expertises complémentaires. Il y a eu, en 2023, une expertise concernant les mesures environnementales autour du site qui ont été publiées, présentées en commission et publiées. En termes de sensibilisation, il y a la brochure et notamment celle qui traite de la centrale nucléaire, mais pas seulement, surtout aussi du risque industriel et que faire en cas de problèmes ou d'incidents, document que tout le monde garde chez lui, bien entendu. Les événements dans les classes, les marchés, on sensibilise les enfants dans les classes, dans les marchés. Ce sont des vecteurs très intéressants.

On a également la communication numérique au titre du site de la CLI, bien entendu, qui est mis à jour en permanence. Dans la sensibilisation autour des écoles, je pourrais donner un exemple qui est intéressant. On a fait des exercices sur ma commune. C'est un exercice qui ne tournait pas dans le monde... un incident nucléaire. On avait pris un incident de transport de matière dangereuse avec mise à l'abri. Cela concernait le PPMS de l'école dans un premier temps et également la partie mairie. On a déclenché le PCS, le point communal de sauvegarde, de manière à voir un petit peu les interfaces et le fonctionnement. J'y reviendrai. Par contre, en termes de communication, les enfants sont d'énormes vecteurs par rapport au risque et ce qui remonte au niveau de leurs parents parce que derrière, suite à ces réunions, ils discutent avec leurs parents et ils remontent les événements. Au niveau du suivi du CNPE, on participe aux inspections à raison de deux, voire trois inspections par an de membres de CLI qui restituent lors des réunions. On suit plus particulièrement les ESS. On a mis en place un groupe de travail d'environ 15 membres qui est activé depuis maintenant 2019. On fait à raison de quatre réunions par an, deux réunions physiques et deux réunions par visio avec une présentation aussi sur le terrain, c'est-à-dire que suite à l'événement, on se rend sur le terrain pour se rendre compte réellement de l'événement. On a, de la part d'EDF, une transparence et de l'appui de l'ASN, une transparence sur l'événement, mais avec des propos compréhensibles de tout à chacun, c'est-à-dire qu'il ne faut pas être expert parce que la problématique des événements, c'est quand on n'était pas expert. On avait une difficulté de compréhension et on a essayé de le ramener au niveau de compréhension de l'ensemble du public.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Monsieur MÉNAGER. Pour information, nous vous avons donné 6 minutes, 2 minutes supplémentaires pour que vous puissiez répondre notamment à Monsieur FOURNIER étant donné aussi le rôle central d'EDF sur ces questions de sûreté. Je vous en prie.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Bien sûr. Je vous en remercie. Cela a été dit dès le début. Le point fondamental ce soir, c'est que le premier responsable de la sûreté en France, c'est l'exploitant. Soyez assurés que la sûreté c'est bien la première priorité d'EDF avec l'ensemble de ces salariés qui travaillent pour nos centrales nucléaires au quotidien. Cette responsabilité de la sûreté, elle s'exerce bien sûr en exploitation sur les 57 réacteurs du parc nucléaire d'EDF, et évidemment sur les six réacteurs du CNPE de Gravelines, dont je salue son directeur, Emmanuel VILLARD, qui est caché juste là. Ils produisent en toute sûreté une électricité bas carbone que l'on a vue tout à l'heure affichée, pilotable et abondante, et cela, depuis plus de 40 ans. C'est pour cela que la confiance est là à Gravelines, mais qui se nourrit – cela a été dit plusieurs fois – de la transparence avec des dispositifs de contrôle et d'information décrits avant moi par l'ASN, l'IRSN et la CLI.

Les EPR2, s'ils se font, seront exploités selon ces mêmes standards du parc nucléaire en exploitation d'EDF à partir de leur mise en service qui fera l'objet de plusieurs autorisations, mais la dernière en fin de processus sera l'autorisation de mise en service pour charger le combustible. Là, vous voyez la photo de l'EPR de Flamanville 3 qui avait chargé son combustible en mai de cette année, et autorisé la première divergence des réacteurs de Gravelines à l'horizon 20382039. Si vous imaginez bien ce que cela représente en exploitation, la responsabilité de la sûreté pour l'exploitant, cela commence dès la phase de conception et cela s'appliquera d'ailleurs aussi à la phase de construction. Le réacteur EPR2 qui sera construit à Gravelines, cela vise évidemment les plus hauts standards de sûreté mondiaux pour un réacteur de forte puissance. Il faut revenir juste avant EPR2 avec la grande avancée à la conception qui s'est faite sur l'EPR dont la conception a débuté, je le rappelle, à la fin des années 80 après l'accident de Tchernobyl. Ce qui était visé à l'époque, c'était de diviser par 10 la probabilité d'un accident grave dit fusion du cœur, l'accident le plus grave, et surtout, si jamais il arrive – c'est cela aussi qui est essentiel – si jamais il arrive, c'est d'en limiter significativement les conséquences, voire les éliminer, en tout cas, les réduire durablement pour les populations et l'environnement. C'est cela qu'il y a derrière le concept EPR.

Évidemment, EPR2, cela s'appuie sur cet atout de l'EPR, mais évidemment en ayant tiré le retour d'expérience de la construction notamment de Flamanville pour apporter des simplifications et se le rendre plus facile à construire en série – on en a déjà parlé – mais par contre, sans baisser son niveau de sûreté. Je cite à l'écran une contribution qu'avait fait l'IRSN pour le premier débat public à la demande de la CNDP, mais on peut dire aussi qu'EDF avait soumis ses options de sûreté à l'ASN qui s'était prononcée sur ces points qui sont absolument essentiels. On a fait plus simple, mais au moins aussi sûr sur EPR2. Toutes les situations qui sont prises en compte à la conception de l'EPR2, pour prévenir un accident, réduire et empêcher ses conséquences, elles sont récapitulées dans un guide de l'autorité de sûreté nucléaire auquel aussi l'IRSN a évidemment contribué, qui reprend toute la réglementation et les exigences applicables. Ce soir, il y a des centaines de situations qui sont couvertes, je vais m'attarder sur la famille dite des agressions externes qui vont se zoomer. Dans cette catégorie, il y avait à peu près le même slide – on ne s'est pas concerté – de l'IRSN tout à l'heure. Je vais vous en zoomer trois, vous voyez, mais il y aurait plein de choses à dire aussi sur les autres. Trois qui résonnent particulièrement à Gravelines et à Loon-Plage.

D'abord, évidemment pour Monsieur FOURNIER, même si j'ai entendu la CPDP dire au début que l'on ne ferait pas le débat ce soir, en renvoyer au webinaire, mais évidemment, vous redire que le risque d'inondation externe est pris bien sûr à la conception et bien au titre de la sûreté. On n'a pas attendu ce débat public et les différents rapports pour se mettre sur le sujet. C'est intrinsèque à la conception et les hypothèses qui sont prises en compte, on pourra en débattre effectivement avec des experts. Il n'y a pas de sujet, mais en tout cas, c'est un risque que l'on intègre complètement. L'autre agression externe, là aussi, elle a été développée par l'IRSN, qui est partiellement importante ici à Gravelines et globalement dans le Dunkerquois puisque vous voyez la carte qui représente les installations classées pour la protection de l'environnement, les ICPE, celles qui sont SEVESO, seuil bas, seuil haut. C'est presque une vingtaine, entre celles qui sont déjà là et celles qui vont arriver. Effectivement, on anticipe aussi les prochaines. Vous avez cité XTC ORANO qui n'est pas tout à fait sous les fenêtres, qui est allé à peu près à moins de 2 kilomètres, mais on regarde évidemment tout cela.

Cela a été dit. La prise en compte à la conception de ce risque repose sur une démarche éprouvée qui s'applique largement sur les centrales actuelles et notamment la centrale de Gravelines. Il y a donc de la veille en continu et puis c'est notamment fait au titre des réexamens de sûreté. Vous l'avez cité, on regarde non seulement les sites industriels, mais aussi les transports de marchandises, que ce soit routier, maritime avec le port, mais aussi les canalisations, tout un tas de points. Ce que l'on étudie, ce sont surtout les effets. Cela a été cité, l'effet de surpression. En gros, c'est le risque

d'explosion. Les effets thermiques, c'est le risque d'incendie et puis aussi les effets toxiques. Là, je m'attarde parce que je vais donner une illustration qui me semble marquante ici à Loon-Plage. Cela concerne la prise en compte d'un risque éventuel provenant du terminal méthanier qui est probablement l'un des cas enveloppe. Ce qu'il faut que vous sachiez et que vous réalisiez bien un peu la robustesse de ces études, c'est que l'on ne considère pas seulement un problème qui pourrait y avoir sur un réservoir du terminal qui est à peu près à 4 kilomètres de l'autre côté de l'avant-port, mais on considère une fuite de gaz qui constituerait un nuage homogène et qui viendrait se déplacer tout en restant homogène et qui viendrait exploser justement au-dessus de la centrale. Pour vous dire les hypothèses qui sont prises en compte. C'est ça – et cela a été dit par l'IRSN – qui dimensionne des systèmes spécifiques pour isoler les ventilations, pour ne pas qu'elles soient un danger, qu'elles résistent à une surpression et je peux dire que pour EPR2, c'est le même cas de charge qui serait pris en compte pour résister à cette surpression de 200 millibars. Voilà donc un exemple.

Je regarde, je suis au bout de mon temps de parole. Les agressions externes, on voit juste le *slide* pour vous dire que c'est cohérent avec ce qui vous a été dit, défense en profondeur, ligne de défense et surtout, vous avez tout cela dans le DMO parce qu'en 6 minutes, expliquer toute la sûreté nucléaire d'EDF et des EPR2, c'est une gageure, mais on aime bien les QR codes, ce soir. Vous avez donc tout cela dans nos DMO et dans nos documents. Je vous remercie.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Il y a le temps d'échange qui est un temps d'information aussi, qui va nous permettre de sûrement développer certains points. Maintenant, la parole est à vous. Je rappelle la règle pour tout le monde, 2 minutes par intervention et les hôtes et hôtesse vont passer le micro et le garder. Je vous prie de jouer le jeu. Comment on fait ? On peut commencer par le haut, Monsieur, puis après, Madame et ensuite, on descend comme cela, progressivement.

M. Thomas PEYRE – Intervenant dans la salle

Bonjour. Pour faire court...

M. Pierre ARENE – WDPE

Est-ce que vous pouvez vous présenter et vous lever ?

M. Thomas PEYRE – Intervenant dans la salle

Oui, pardon. Thomas PEYRE, je suis agriculteur à Bourbourg. J'ai une question concernant la responsabilité de l'exploitation. Elle revient donc à l'exploitant EDF. Quel est l'assureur d'EDF ? Quand on a une activité professionnelle ou que l'on est particulier, on nous demande toujours d'avoir une assurance au cas où qu'il y ait une tuile qui tombe sur le facteur, par exemple. Là, je ne sais pas qui est l'assureur, sachant que sur les contrats d'assurance, il est noté « Le risque nucléaire n'est pas assuré par nos propres assurances ». C'est une première chose. Ensuite, vous parlez de bas carbone. Sur certains documents, j'avais lu « Souveraineté énergétique ». On oublie tout le temps l'approvisionnement d'uranium. De quel pays vient-il ? Dans quelle condition d'exploitation est-il extrait ? Quels sont les moyens de transport ? Puisque le calcul du carbone du transport de la matière première, je ne l'ai pas vu apparaître, en tout cas. Ensuite, sur les durées de travaux, je suis très étonné par rapport à la durée de travaux de Flamanville et de son coût de fabrication qui a explosé. Là, on nous annonce 6 ans de construction. Cela paraît très court. Il y aurait sûrement plein d'autres choses à dire, mais je vais en rester là.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Est-ce que dans les personnes qui avaient levé la main, parce que là, il y a trois questions, est-ce qu'il y avait des gens qui avaient le même type de questions ? Comme ça, on peut faire des regroupements si vous voulez compléter. Non ? Peut-être que je peux laisser, avant de reprendre une autre salve, Monsieur MÉNAGER, si vous voulez répondre à ces trois... Comme ça, on fait... Allezy.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Il y a une sacrée rafale. Beaucoup de questions ont été répondues dans le système de questions/réponses. Celle que l'on n'a peut-être pas encore eue, c'est celle sur l'assurance. Dire qu'EDF dispose d'une couverture assurantielle qui est dite programme d'assurance responsabilité civile nucléaire. Ce sont des points, je vous cite ça, je ne sais pas tout cela par cœur, mais ce sont des questions auxquelles on avait répondu dans le précédent débat public. On pourra faire une réponse écrite plus poussée, mais oui, il y a un dispositif spécifique pour couvrir le risque nucléaire de l'exploitant et on pourra référer à cette référence qui avait été apportée dans le précédent débat. Après, là aussi, je ne me rappelle pas de toutes, mais par exemple, sur le combustible, on a été souvent amené à répondre que l'uranium, c'était un minerai, une ressource qui était largement répartie sur la planète, et EDF diversifiait ses approvisionnements, justement en fonction de la géopolitique pour aller dans des pays plus stables. On cite vraiment largement l'Australie et le Canada

comme les principales ressources puisque vous avez dû voir que l'on avait suspendu, enfin ORANO a suspendu son exploitation au Niger, par exemple. C'est dans l'actualité de cette semaine. On s'appuie donc sur des pays stables géopolitiquement.

Les délais de Flamanville, on avait une session, difficile dans les deux minutes, mais on avait une session dédiée coûts et délais il y a 15 jours dans laquelle on a expliqué que, justement, dans la conception EPR2, c'est vrai pour la sûreté, mais c'est vrai en général. On a tiré le retour d'expérience pour apporter des simplifications pour aller sur un objet de série. Ça, c'est le premier ordre. On avait aussi pris des durées plus réalistes, même si après, j'ai aussi dit, et on a retenu ça du premier DA : « Plus c'est long, plus c'est cher », donc on a intérêt à aller plus vite, mais il faut aussi prendre des durées réalistes et l'effet de série va permettre cela. C'est-à-dire que nous allons, à travers la répétition et la professionnalisation des acteurs et nos fournisseurs, on va s'améliorer là-dessus. Cela est l'un des facteurs. Je ne sais plus s'il y avait encore une autre question.

M. Pierre ARENE – WDPE

Après, vous y avez répondu, il me semble, au tout début, mais sur la question de qui est l'assureur. C'était cela. Il me semble que c'est plutôt bon. Dans ce cas-là, on peut continuer. Il y avait Madame au fond aussi. C'était ça, tout au fond, il me semble. Est-ce que les gens qui veulent prendre la parole lèvent la main, plutôt ? D'accord. C'est ici que cela se joue. On peut... Allezy pour Madame, en vert. Pareil, on part du fond et après, on redescend. Pareil, vous pouvez vous présenter.

Mme Évelyne LELIEUR – Intervenante dans la salle

Évelyne LELIEUR. J'appartiens à un groupe environnement santé et je suis étonnée que, dans ce débat, on n'en parle pas plus que cela, de la santé. La centrale rejette des éléments radioactifs tous les jours en fonctionnement normal. Évidemment, c'est un faible rejet, mais il dure pendant tout le temps. En plus, on avait six réacteurs. C'était déjà pas mal. En plus, on nous rajoute deux EPR. Cela fait un nombre de rejets qui est quand même assez important, à la fois dans l'air et dans l'eau. Ce qui va dans l'air retombe partout dans les terres, dans les rivières, dans la mer. Je m'appuie sur l'étude INWORKS qui est une étude importante, un suivi de 310 000 personnes qui a montré que... C'était une étude essentiellement sur les travailleurs du nucléaire qui a montré qu'il y avait des conséquences sur la santé. C'est clair, net, précis, et qu'il y avait une augmentation de certaines leucémies et une augmentation des tumeurs solides. Il y a d'autres sujets de travail. L'étude n'est pas encore tout à fait terminée, mais il y a quelque chose. Que ferez-vous pour le suivi des personnes, pour la protection des personnes dans la centrale, pour le suivi des populations autour et dans les 5 kilomètres ? C'est peut-être intéressant. Est-ce qu'il y aura un suivi des populations longtemps ? Parce qu'on a vu avec l'amiante que 40 ans plus tard, il y avait quand même des effets importants. Est-ce que vous aurez des registres de cancer et des registres pour les leucémies aussi ? Je pose cette question.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. On peut prendre une autre question. Madame qui est à côté. Pour information, nous allons jusqu'à 19 h 20. On a encore 18 bonnes minutes.

Mme Myriam SANTHUNE – Intervenante dans la salle

Myriam SANTHUNE, les écologistes. Ma question concerne les salariés, mais sous un autre versant, tout ce qui est gestion des ressources humaines. On a vu qu'une pandémie pouvait tuer un certain nombre de personnes dans les EHPADs, les personnes âgées. Si demain un virus touchait par exemple les personnes jeunes salariées et qu'une grande partie des salariés ne pouvaient pas aller travailler, une centrale ne se gère pas à distance sans aucun salarié, enfin, à ma connaissance, ou alors, il y a peut-être des choses nouvelles que vous allez nous dire. L'autre chose, c'est si effectivement, en cas d'inondation, de fuite de gaz ou d'autre chose, comment on sort les salariés ? Est-ce que vous avez prévu par exemple une gestion par barque, Zodiac ou que sais-je, ou alors une gestion avec des hélicoptères ? Quelle est votre gestion de la ressource humaine ? L'autre aspect, puisqu'il me reste encore du temps, c'est par rapport à la population. Je suis formatrice en travail social. Je vais régulièrement dans les EHPADs, dans les établissements médicaux sociaux. Beaucoup de personnes n'ont aucune mobilité. En cas de sinistre important, elles ne peuvent pas se déplacer seules. Que serait-il envisagé ? Je vais prendre quelques minutes. Je me suis vraiment posé la question ce soir, si j'allais venir passer deux heures ici ou si j'allais aller faire du sport, parce que parfois, j'ai l'impression de venir et d'entendre le discours d'EDF. Je ne cite pas les salariés en eux-mêmes et vous, Monsieur MÉNAGER, je ne vous cite pas en tant qu'individu, mais plus au niveau de l'organisation, d'entendre régulièrement que tout va aller bien et que c'est super. Je n'avais pas forcément envie de venir pendant deux heures entendre cela. J'ai fait l'effort. Je voulais quand même le dire et j'avais eu l'occasion de le dire sur un marché à l'un de vos collègues et à l'une des personnes du débat public.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci et merci d'être quand même venue. C'est important que l'on puisse avoir votre parole et que vous puissiez aussi entendre les réponses d'EDF. On peut peut-être faire pareil, une deuxième salve de réponses. Il me semble que cela s'adresse principalement à EDF, donc Monsieur MÉNAGER. Sur la santé des travailleurs, sur la gestion des ressources humaines, notamment aussi une question sur comment les salariés, en cas d'inondation, vont être ressortis, et aussi sur les populations seules, il me semble.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Vous savez que je ne refuse jamais le micro, donc je vais répondre volontiers, mais il me semble que dans ces deux questions, il y avait des questions qui, y compris à la commission sur le sujet de l'organisation du débat, sur la thématique santé, ça, ce n'est pas à moi de répondre pourquoi c'est dedans ou ce n'est pas dedans. Ce que je peux dire, c'est que l'environnement est largement surveillé sur nos installations nucléaires. Ce sont quasiment 4 000 contrôles qui sont faits, 15 000 analyses. Tout cela est transparent. On est soumis à des arrêtés de rejet justement qui sont conçus pour des limites en fonction de l'impact sanitaire. Dans les autorisations que l'on va produire, il y a des études d'impact environnemental qui prennent tous ces effets. Dire que tout cela est encadré et à la fin, de toute façon, ce sont des autorisations qui nous sont délivrées par les pouvoirs publics sur la base de ces études. Voilà le volet. Après, le volet santé des travailleurs, cela fait partie de nos priorités. Médecine du travail, contrôles. Vous savez que les salariés sont extrêmement bien suivis. Vous faites état d'une étude, mais là, je pense aussi que l'on peut soumettre de la controverse parce que l'on a aussi un certain nombre d'études. Je pense que l'IRSN également est compétente sur le sujet et a un certain nombre de choses à produire. Je ne vais pas aller plus loin sur la santé.

La question large ressources humaines, pareil. Là, je sors un peu du champ. D'ailleurs, j'ai vu qu'il y avait quelques insinuations sur les réseaux sociaux. J'ai été directeur d'une centrale nucléaire et pendant la phase de pandémie du COVID. Je sais donc ce que cela veut dire, une centrale nucléaire qui tournait avec 5 000 salariés et confinement durant, on s'est retrouvé ensuite à exploiter, la semaine suivante, avec 500 personnes. On a su le faire. C'était remarquable. C'était pareil à Gravelines. C'était sur toutes les centrales de France. Justement, les salariés d'EDF savent se mobiliser dans de telles situations. On a su le faire et on saura le faire si d'autres situations se produisent de cette façon.

Vous avez posé après, sur un registre différent, les conditions d'accès à la centrale, par exemple, en cas d'inondation. Là, on serait dans une situation « de crise ». On ne serait pas dans une situation normale d'exploitation. Là, il y a tout un tas de gradations dans cette gestion. Moi, je vous parle pour ce qui relève de l'exploitant. Nous, c'est garantir la sûreté de l'installation, prévenir s'il y avait besoin, dans une situation extrême, aller jusqu'à l'arrêt des réacteurs s'il fallait pour les mettre en sécurité. Après, la façon d'amener les salariés, je parle vraiment dans un cas sévère, vous savez que l'on a conçu – ça, c'est en post Fukushima – une force d'action rapide nucléaire qui est capable de ravitailler... Le site est capable déjà de fonctionner 72 heures en autonomie et une force extérieure est capable d'amener des moyens, de ravitailler et de faire, mais là, on serait dans une situation où, là, on ne serait plus dans le fonctionnement normal, mais dans une situation de crise et ce serait en lien évidemment avec les pouvoirs publics.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Est-ce que sur ces différentes thématiques, notamment santé, est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui souhaitent réagir ? Monsieur FOURNIER, oui.

M. Nicolas FOURNIER – ADELFA

Monsieur MÉNAGER évoque les seuils qui sont respectés chez EDF et heureusement. Seulement, ces seuils, nous, on les trouve quand même un peu élevés. Ils pourraient être un peu plus contraignants, un peu plus restrictifs. Or, il faut savoir qu'en matière de santé publique liée au nucléaire, ce n'est pas l'OMS qui traite ces sujets. Normalement, c'est l'OMS qui traite tous les sujets de santé au niveau planétaire. Dans le nucléaire, c'est différent. Cela échappe à l'OMS et c'est l'AIEA qui fixe elle-même toutes ces normes, tous ces aspects normatifs, les seuils et qui sont ensuite repercutés évidemment dans les états. Je pense qu'en France, ce doit être l'ASN qui dirige tout cela, qui fixe les seuils avec le conseil de l'IRSN, mais en matière de santé, malheureusement, ce n'est pas l'OMS qui traite ces sujets en ce qui concerne le nucléaire.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. D'autres questions ou pas ? Il y avait Madame et puis après Monsieur. On peut le faire dans cet ordrelà. Allezy. C'est Madame qui est là, oui.

Mme Pauline BOYER – Intervenante dans la salle

Merci. Bonsoir. C'est aussi sur la santé. En gros, l'utilisation de l'énergie nucléaire, qu'elle soit militaire ou civile, elle a conduit à la contamination et à l'irradiation de milliers de personnes qui ont été et sont toujours des tragédies pour des familles. Des milliers d'études ont été réalisées sur les victimes des accidents de Tchernobyl, de Fukushima et de Three Mile Island aussi, sur les victimes des essais nucléaires. Ma question, c'est « Où sont les résultats dans vos panneaux ? » parce qu'effectivement, vous décrivez bien ce qu'il faut faire très rapidement en cas d'accident, mais autour de l'impact de « Qu'est-ce que veut dire l'impact sur les lésions de l'ADN dans les cellules ? » et la reconnaissance qu'il n'y a pas de doses qui ne soient pas dangereuses ? Là, dans l'un des panneaux qui est à l'entrée, il y a quand même une chose qui est écrite, il y a des études qui disent qu'il n'y a peut-être pas d'effets à moins de 100 millisieverts, mais il y a quand même INWORKS que Madame a citée qui dit qu'il n'y a pas de doses sans danger. Il y a aussi des gens climatosceptiques qui parlent aussi sur CNEWS. Est-ce que l'on est obligé d'avoir cette même démarche ici en inscrivant des choses qui sont fausses ? Le risque zéro n'existe pas, mais de quel risque on parle ? C'est un risque incommensurable. L'impact que peuvent avoir les radiations et les contaminations radioactives sur le corps, ce sont des maladies cardiaques, des morts précoces, des maladies respiratoires, des cancers, des malformations congénitales, des avortements plus fréquents. Allez voir – moi, je reviens de Tchernobyl – la population ukrainienne qui a en elle gravé la cicatrice de cet accident. La culture de doute qui est opérée par l'industrie nucléaire depuis le début de son utilisation, cela fait qu'aujourd'hui, sur vos panneaux, on ne parle même pas de ces gens-là qui vivent encore cette tragédie.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci. Juste un rappel aux règles du jeu que l'on s'est fixé au début. Est-ce que vous pouvez vous présenter pour les autres intervenants ?

Mme Pauline BOYER – Intervenante dans la salle

Oui. Je suis Pauline BOYER. Je suis chargée de campagne experte nucléaire pour Greenpeace.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci. Monsieur MÉNAGER pourra répondre, mais avant, Monsieur. Allez-y.

M. Roger SPAUZ – Intervenante dans la salle

Bonsoir. Je suis Roger SPAUZ, chargé de campagne nucléaire de Greenpeace. Vous avez mentionné la prise en compte des risques liés à l'environnement industriel. J'ai regardé le PPRL, le plan de prévention des risques littoraux de Gravelines ou de la région. Étrangement, la centrale nucléaire de Gravelines n'est pas incluse dans ce plan de prévention des risques et cela pose question. Est-ce que pour les autorités ou la préfecture, est-ce que la centrale ne présente pas de risques, surtout en lien aussi avec d'autres industries SEVESO qui sont dans la région ?

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Juste avant, pour information, nous avons dans la salle le sous-préfet de Dunkerque, Frédéric LOISEAU. Est-ce que, sur ces interpellations concernant la santé, est-ce que l'État souhaite répondre ou non ? Comme vous le souhaitez. Quelqu'un peut lui donner le micro, s'il vous plaît ? Allez-y.

M. Frédéric LOISEAU – Sous-préfet de Dunkerque

Je pensais qu'une partie des débats étaient organisés autour des questions de santé, c'est le cas ou pas ?

M. Régis GUYOT – CPDP

On pourrait, dans chaque réunion, parler de la santé. C'est une question totalement transversale. La question, c'est aussi de savoir quelles études épidémiologiques on veut faire aux alentours des centrales et si la question se pose, elle est nationale. Je pense que l'autorité compétente est peut-être la Haute autorité de santé. En ce qui nous concerne, nous notons la question posée, ce que veut dire que nous l'évoquerons dans notre compte-rendu.

M. Frédéric LOISEAU – Sous-préfet de Dunkerque

Oui, bien sûr. Je prends le point, bien évidemment, mais je n'ai pas de réponse comme ça au débotté à faire sur des études épidémiologiques qui doivent être probablement organisées sous l'égide de l'État et pas sous l'égide d'EDF, mais il est évidemment compliqué de répondre à une question comme celle-ci dans un contexte comme celui-là.

M. Pierre ARENE – WDPE

Il nous semblait juste important de vous proposer d'intervenir si vous le souhaitez, mais nous comprenons aisément votre réponse. Dans, ce cas-là, est-ce qu'avant que l'on prenne une dernière...

Je me fais aussi maître du temps. J'ai bien noté qu'il y avait encore deux questions en suspens, mais Monsieur MÉNAGER, est-ce qu'entre temps, vous voulez répondre sur ce que vous avez entendu ?

M. Antoine MÉNAGER – EDF

En tout cas, sur les panneaux de l'ASN et l'IRSN, on peut les laisser répondre, mais en tout cas, ce sont des données que l'on prend aussi totalement à notre compte qui, pour nous, font référence. Elles sont citées dans notre dossier du maître d'ouvrage que j'ai sous les yeux sur les impacts radiologiques d'une centrale nucléaire. J'aime bien redonner les ordres de grandeur. Une année d'exposition au rejet d'une centrale nucléaire que citait Madame, une année, à condition que l'on se baigne quasiment dans le rejet, c'est 0,001 inférieur à cela. Un trajet transatlantique, peut-être pas pour aller jusqu'en Ukraine, c'est 0,01. Une radiographie, c'est 0,01 millisievert. Une année de radioactivité naturelle en France, c'est 2,9 et un scanner abdominal, comme quoi le nucléaire peut avoir des effets positifs, on s'en sert pour la médecine et la santé, c'est 10. Voilà des ordres de grandeur.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci. Monsieur, c'est pour vous. Au premier rang, pas au second. Monsieur, déjà. Pardon ? Oui. Est-ce que juste avant... C'est Monsieur qui est en bas. Non, l'autre.

M. Donald BERQUEZ – Intervenant dans la salle

Donald BERQUEZ de la société française d'énergie nucléaire et de la CLI de Gravelines. J'ai une question pour le représentant de l'IRSN. Antoine MÉNAGER a montré un peu rapidement les progrès de sûreté pour l'EPR2. Je crois qu'il faut dire également que sa conception a pris en compte l'amélioration continue de la sûreté dans le monde et, bien sûr, le REX de Fukushima. Je ne vais pas me lancer dans toute la liste, mais enfin, il y a quand même le système qui permet l'étalement et le refroidissement du cœur fondu qui est quand même un progrès considérable, ainsi que tous les palliatifs à ce qui a causé Fukushima, avec le noyau dur. Autrement dit, l'installation de diesel d'ultime secours qui permet d'avoir de l'électricité, ainsi que des réserves d'eau de secours, donc un niveau de sûreté beaucoup plus élevé. Ma question au représentant de l'IRSN. Je voudrais savoir ce qu'il pense du niveau de sûreté des réacteurs étrangers de Génération 3 comme l'EPR, des Coréens, l'AP1000 de Westinghouse et comment cela peut se comparer au niveau sûreté de l'EPR2. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci. Question pour l'IRSN que l'on note. Monsieur derrière, comme ça, on prend les deux dernières questions et ce sera la fin.

M. Jacky BRICOUT – Intervenant dans la salle

Bonsoir à toutes et à tous. Merci de me donner la parole. Je représente l'association « La ferme des Ânes » à Brouckerque. On est exactement à 15 kilomètres du site nucléaire de Gravelines. L'association est extrêmement préoccupée par la présence des six réacteurs actuels auquel l'État a décidé d'y adjoindre deux nouveaux réacteurs de Génération EPR2. Cela formera le pôle nucléaire civil le plus important au monde. Cette qualification ne manquera donc pas d'attirer tous les regards sur la région et certainement pas ceux des plus bienséants et bienfaisants. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, avec ces menaces cachées d'utilisation de missiles, à plus ou moins longues portées, d'utilisation de l'arme nucléaire nous fait froid, très froid dans le dos. Comment les six réacteurs existants d'une part sont construits pour éviter ces attaques possibles et quelles sont les normes qui seront mises en œuvre pour les deux EPR2 pour y résister ? N'oublions pas qu'en septembre 2001, on n'aurait jamais cru que les Twins Towers auraient pu être détruites par deux avions. Le terrorisme réel, et non pas celui de Greenpeace qualifié d'écoterroristes, pourra aussi utiliser toute cette concentration d'activité nucléaire et SEVESO comme terrain de jeu. La question posée est « Est-ce que l'on ne se donne pas le bâton pour se faire battre en concentrant autant de dangers, autant de risques ? »

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup pour cette prise de position argumentée. Peut-être déjà pour commencer, l'IRSN sur la première question sur les niveaux de sûreté des réacteurs étrangers.

M. Sébastien ISRAËL – IRSN

Ces réacteurs, comme vous le disiez, sont des réacteurs de troisième génération. Ils répondent tous aux mêmes objectifs de sûreté. En Europe, ces objectifs de sûreté sont édictés par l'association WENRA des autorités de sûreté nucléaire. Globalement, tous ces réacteurs avec des approches de sûreté différentes ou des dispositions de sûreté différentes, plus de passivité ou moins de passivité, mais globalement, tous ces réacteurs répondent à ces mêmes exigences et ces mêmes objectifs de sûreté qui sont fixés par WENRA, et qui sont largement partagés à travers le monde, que ce soit en termes de probabilités d'accidents que de conséquences de ces accidents ou d'éliminations

pratiques de certains types d'accidents, d'ailleurs macroscopiques, qui répondent tous au même niveau de sûreté.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a, parmi les intervenants, une dernière intervention ? Monsieur.

M. Thibaud MEISGNY – ASN

Oui. Je voulais peut-être déjà répondre à la question sur le PPRL. Effectivement, le PPRL concerne les sites, enfin, les installations classées pour la protection de l'environnement. C'est un cadre pour tout ce qui est risque conventionnel. Le risque nucléaire est traité à part et cela fait l'objet plutôt du plan particulier d'intervention qui est spécifique au risque nucléaire et qui prend en compte la spécificité du risque nucléaire. Peut-être quelques points sur la santé parce que l'on a été interpellé sur les seuils. Effectivement, il y a un certain nombre d'études épidémiologiques qui ont été faites. La plupart sont historiques et sont issues des expositions liées aux nucléaires militaires pendant la Seconde Guerre Mondiale. Cela a permis de comprendre les effets aux doses importantes des rayonnements ionisants sur la santé. En revanche, là où c'est difficile de trancher, c'est sur les faibles doses. Dès que l'on a des doses très faibles, quels sont vraiment les effets sur la santé ? Là, on ne peut pas... Aujourd'hui, nous n'avons pas d'études épidémiologiques qui permettent de trancher complètement la question.

Le principe qui est appliqué par les instances de protection dont l'ASN fait partie, c'est celui de considérer que l'on extrapole une relation linéaire à partir de ce que l'on a sur les hautes doses et c'est un principe de précaution. C'est de dire « Peut-être qu'il n'y a pas d'effets aux faibles doses. Ce n'est pas la tendance que montrent les études. Prenons... Imaginons que cela a les mêmes effets que les hautes doses et appliquons nos principes de protection là-dessus », c'est-à-dire de justifier l'exposition aux rayonnements ionisants, d'optimiser la dose reçue pour qu'elle soit la plus faible possible et puis d'imposer des limites réglementaires sur l'exposition des travailleurs et du public. Au sujet de ces seuils que Monsieur FOURNIER mentionnait, ces seuils, ce n'est pas que de l'AIEA qui les édicte. Il y a un certain nombre d'instances internationales, dont le CIPR, par exemple. Ces seuils sont régulièrement réévalués. Ils ont été réévalués dernièrement. Ils ont été baissés assez significativement parce que l'on s'est rendu compte qu'il y avait des effets sur le cristallin qui étaient plus élevés que ce que l'on pensait sur l'étude précédente. C'est une démarche d'amélioration et il faut savoir que le principe de base, c'est qu'il faut une dose la plus faible possible et c'est le principe de radioprotection qui est retenu.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci. Monsieur ? Oui.

M. Raphaël CLOCHARD – Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Simplement par rapport à la question de la menace, malheureusement, on ne peut pas vous mentionner quelle peut être la menace, tout simplement parce qu'elle est classée secret défense. Ce n'est pas pour ne pas être transparent parce que je sais bien que c'est le mot « Transparence » qui ressortait en premier, mais simplement, il faut imaginer que si votre maison est très bien construite, si vous dites au voleur où se cache la clé, tout de suite, elle va être beaucoup plus sensible. Nous, l'idée, c'est de ne pas dire où est la clé, de ne pas donner finalement à l'adversaire et à l'ennemi des indications précises. On ne peut pas vous mentionner les menaces. En revanche, cette menace est indiquée à EDF qui a l'obligation de construire des installations qui répondent à cette menace. On vous a parlé tout à l'heure d'objectifs de performance et c'est le rôle du département de la sécurité nucléaire. C'est de s'assurer que cette performance a été atteinte. Après, la menace est protéiforme, mais malheureusement, je ne peux pas la mentionner ici dans le cadre d'un débat public.

M. Pierre ARENE – WDPE

Dernier mot pour Monsieur MÉNAGER.

M. Raphaël CLOCHARD – Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Et on ne prend pas les situations de guerre.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Promis, 20 secondes parce que cela a été cité. Dans les mesures de conception, malveillance évidemment, post 11 septembre 2001, c'était à la fin de mon *slide*, mais en 6 minutes, je n'avais pas eu le temps. Vous savez qu'EPR et EPR2 prennent en compte, à la conception, la chute d'un gros porteur civil sur le bâtiment réacteur et l'ilot nucléaire. Premier truc. Là, ce n'est plus dans mon temps de parole parce que c'est plutôt de la publicité pour un dispositif mis en place par la commission qui n'a pas été cité. Vous savez, l'exercice des controverses techniques. C'est plus à Jean-Raymond WATTIEZ de hocher la tête, mais sur la question « La centrale de Gravelines, c'est la plus grosse centrale », c'est une controverse qui a été portée à la cellule. Je parle souvent de

contrôles et ce n'est pas mon temps de parole. Cette question a été tranchée par l'exercice des controverses techniques. C'est une centrale en Corée du Sud qui a la plus grosse puissance installée actuellement et qui a aussi deux réacteurs en projet. Elle sera donc encore plus grosse largement que Gravelines.

M. Pierre ARENE – WDPE

Tout à fait. Merci beaucoup. Merci à nos intervenants de s'être prêtés à ce jeu de cette première table ronde. J'invite, mis à part Monsieur Francis ADRIANSEN et Monsieur MÉNAGER, à regagner vos places ici. Merci beaucoup. Monsieur MÉNAGER, vous pouvez rester, et Monsieur ADRIANSEN, pareil. Vous pouvez rester puisque c'est la deuxième table ronde. Vous, vous restez. J'invite Monsieur Frédéric LOISEAU, sous-préfet de Dunkerque, à venir nous rejoindre. Nous allons débiter, comme promis, cette deuxième table ronde « Comment seraient organisés les secours à la population en cas d'accidents nucléaires et également par quels acteurs ? » Nous allons débiter cette table ronde par nos deux porte-paroles de l'atelier qui portait justement sur le thème de la sécurité. Les participants à cet atelier ont identifié toute une série de questions que l'on trouvait intéressantes à vous partager comme propos liminaire de cette seconde table ronde. Nous vous laissons la parole. Je vais demander aux hôtes de leur fournir un micro, s'il vous plaît. Vous préférez rester ici ou venir sur scène ? C'est comme vous voulez. On me dit dans l'oreille qu'ils viennent, mais je comprends aussi que vous soyez un peu timide. C'est... Allez-y. Vous pouvez leur donner et ils le prennent librement. Pour 4 minutes, allez-y.

M. Evan BELGUELLAOUI – Intervenant dans la salle

Bonjour. Je me présente, BELGUELLAOUI Evan. Je suis étudiant à l'ULCO en risque industriel et maintenance. Moi et ma collègue allons vous donner les questions qui sont ressorties de l'atelier de cet après-midi. Je vais parler principalement de comment est diffusée l'information pendant et avant l'accident, en commençant d'ailleurs par comment est diffusée l'information avant l'accident. Avant l'accident, première question. On avait « Quel relais pour l'information ? Comment est-elle reliée ? Est-ce que ce sont des instances locales ? Est-ce que l'on parle de la mairie ? D'entreprises ? » En deuxième question, la question des exercices, des exercices réguliers. Est-ce que l'on a les moyens de les mettre en place et si oui, quelles instances en auraient la responsabilité ? Après, dans les questions qui concernent cette fois la diffusion après l'accident, on a « Comment se passe l'avertissement ? Est-ce que ce sont des signaux sonores ? Si oui, lesquels ? Des alarmes ? L'information, d'où elle vient ? Où est-ce que l'on pourrait se procurer des informations sûres pour éviter la désinformation ? Également, si l'on a des questions complémentaires sur, par exemple, l'évacuation ou l'évaluation de la situation, est-ce que l'on peut appeler et si oui, qui ?

Mme Yves Cabrelle TCHOUPAN – Intervenante dans la salle

D'accord, merci. Je me présente. Moi, c'est Yves Cabrel TUPIN, étudiante en Master 1 en risque industriel et maintenance à l'ULCO. Je vais vous parler sur le contenu de l'information pour être prêt en cas d'accident. Les gens pensaient que ce serait intéressant d'avoir une échelle du type d'accident en fonction de leur impact, de leur gravité. Associés à cette échelle, il y a également eu des comportements à adopter, à savoir comment on évacue, c'est-à-dire est-ce que l'on utilise sa voiture personnelle ou alors est-ce qu'un bus vient nous chercher ? Ensuite, qu'est-ce que l'on met dans une valise si on évacue ? Également, nous avons la question « Est-ce que l'on va chercher les enfants à l'école ? Que se passe-t-il en cas d'absence d'électricité et encore, est-ce que l'on prend des pastilles d'iode ? Si oui, à quel moment les avoir et où les avoir ? » Par la suite, nous avons aussi eu des questions pour comprendre l'évolution des consignes en cas d'accidents, dont quels critères font que l'on doit évacuer, se confiner, consommer tel ou tel produit ? Enfin, quels critères vont déterminer que l'on peut retourner chez soi ? Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Je pense qu'on peut les applaudir pour cet exercice. On sait que ce n'est pas toujours facile donc merci beaucoup. D'ailleurs, on parle beaucoup des générations futures sur ce sujet et des générations nouvelles. C'est très bien d'avoir eu deux jeunes pour présenter les travaux de l'atelier. Sans plus tarder, nous allons débiter cette table ronde par l'intervenant de Monsieur Frédéric LOISEAU, sous-préfet de Dunkerque. Comme pour les autres intervenants, vous avez 4 minutes. Le micro est juste ici et si vous avez des transparents, mais il ne me semble pas, vous pouvez... Non, c'est bon ?

M. Frédéric LOISEAU – Sous-préfet de Dunkerque

Non, pas de transparent. Bonsoir à toutes et à tous. Pardon pour la discourtoisie, mais je ne vais pas saluer chacun en vos grades et qualités parce que 4 minutes, cela file très vite. Simplement quelques remarques liminaires. D'abord dire – et je ne reviendrai pas là-dessus – que tout cela s'inscrit à la gestion de crise, s'inscrit dans un continuum de sécurité qui commence déjà, au départ, par tous les aspects sûreté et sécurité qui ont été abordés dans le cadre de la première table ronde, dans l'acculturation du territoire et de l'information de l'ensemble de la population et notamment le rôle de la

CLI que je tiens à souligner qui est extrêmement important pour que les gens aient les bons réflexes si ce jour-là arrive et puis ensuite, dans la planification et dans tout le travail documentaire qui est fait en lien avec EDF, l'État et les collectivités pour préparer une éventuelle crise. Voilà le premier point, ce continuum de sécurité qui fait qu'à la fin, en bout de chaîne, et on espère que cela n'arrivera jamais, il y a la gestion de crise, mais on se prépare en amont pour qu'il n'y ait pas précisément de gestion de crise. Le meilleur allié pour nous, c'est précisément le sursaut technologique, les progrès d'EDF – cela a été dit tout à l'heure par le directeur – par le fait que l'on construit des outils de plus en plus sûrs.

Le deuxième point, c'est que c'est un risque très spécifique et c'est pour cela que les remarques, on les entend. On y est extrêmement sensibles. Contrairement au risque habituel, l'eau, le feu et autres, celui-ci à la particularité d'être un risque invisible et d'être un risque qui peut générer des dégâts considérables. Il fait peur et ne serait-ce qu'à ce titre-là, même si l'occurrence est très faible, il mérite d'être totalement pris en considération parce que si cela arrive, forcément, c'est très grave. Le troisième, et là, c'est vraiment une déclaration d'humilité, tous les gens qui font mon métier ont été confrontés à la gestion de crise, les incendies de forêt, les inondations, les avalanches et autres. Moi, j'ai à peu près coché toutes les cases et les risques technologiques, sauf que celle-ci, je ne l'ai jamais coché parce que précisément, cela arrive rarement. On s'entraîne, on se prépare, mais on est sur quelque chose que l'on maîtrise beaucoup moins puisque par définition, ce risque est beaucoup plus rare.

Comment travaille-t-on dans ces cas-là ? Il y a tout d'abord toute la chaîne d'alerte à la population qui est extrêmement importante par divers procédés, de sirènes, d'informations via les médias avec rayons de 2 kilomètres et rayons au-delà, mais je ne vais pas être très long, parce que sinon, le temps de parole va être rapidement épuisé. Ensuite, il y a le déclenchement de la réponse opérationnelle lorsqu'EDF a signalé au préfet qu'il y avait un incident majeur. Le préfet est toujours directeur des opérations de secours, c'est vrai pour tous les sujets ORSEC. Il est DOS, c'est-à-dire qu'il a l'autorité. Il est l'autorité unique de réponse opérationnelle en cas de crise et il a, sous son autorité, l'ensemble des personnels de l'État, mais également tous les autres partenaires, notamment les collectivités locales dans le cadre des plans comme notre sauvegarde. Tout le monde est sous l'autorité du préfet. Pas parce que c'est le préfet, mais parce qu'il faut un commandement unique pour être efficace en matière opérationnelle. Il y a une montée en puissance du centre opérationnel départemental, du COD qui concentre l'ensemble des informations et qui permet de travailler. Il y a une sollicitation possible de moyens supplémentaires nationaux ou zonaux dans l'hypothèse où l'on serait en difficulté que l'on n'en aurait pas assez. Une information de nos autorités, bien évidemment, le centre de veille. Éventuellement, un centre interministériel de crise comme on l'a vu pour le COVID. Je pense que tout le monde s'en souvient. Les images avaient frappé. Ensuite, l'ORSEC, mais je répondrai à des questions s'il y en a tout à l'heure parce que je vois que cela passe très vite. L'ORSEC, c'est toujours la même chose. Il faut prendre des décisions au cas par cas selon des situations qui sont très contingentes avec un grand Y qui est soit confiné, mettre à l'abri, soit évacuer. C'est le grand sujet de l'ORSEC. Cette décision se prend avec un réseau de consultants, de partenaires, de conseillers. C'est une décision fondamentale qui détermine l'efficacité de la chaîne de secours. Peut-être que je serais interrogé là-dessus, mais j'espère que je le serai parce que je n'ai pas eu le temps de tout dire. Il y a un aspect fondamental dans mon métier, parce que nous sommes au XXI^e siècle et que tout a changé sur ce point. C'est la communication et je terminerai là-dessus. Dans notre métier, lorsque j'ai commencé ce métier-là, en général, il y avait un membre du corps préfectoral pour gérer une crise. Maintenant, il en faut deux et on l'a systématisé. C'est-à-dire qu'on l'a vraiment mis comme un process. Il y en a un qui gère la crise, celui dont je parlais, DOS, et l'autre qui fait à la fois le compte-rendu à nos autorités gouvernementales et la communication vis-à-vis des médias qui est foisonnante et qui est permanente. Il faut donc être deux pour gérer, un qui fait et un qui dit ce que l'on fait.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup pour ce propos liminaire très concis et complet. J'imagine que cela fera réagir l'audience pour la suite, pour que vous puissiez développer certains points. On continue tout de suite avec Monsieur ADRIANSEN qui, cette fois-ci, s'exprime davantage en tant que conseiller municipal de Looberghe. Je vous laisse enchaîner. Voilà, c'est ça. Oui, c'est bon. Vous avez tout. Allez-y.

M. Francis ADRIANSEN – CLI Gravelines

Là, je vais parler plus particulièrement des dispositions que l'on a mises en œuvre au niveau du plan communal de sauvegarde. Tout à l'heure... Il y a un loupé dans les présentations. Il n'y a plus les *slides*.

M. Pierre ARENE – WDPE

Il n'y a pas les transparents dans le... Oui.

M. Francis ADRIANSEN – CLI Gravelines

Sans transparent. On va le faire sans transparent.

M. Pierre ARENE – WDPE

Nous allons voir si, côté régie, ils peuvent les retrouver. En attendant, allez-y.

M. Francis ADRIANSEN – CLI Gravelines

Tout à l'heure, j'ai abordé les points de ce que réalisait la CLI et notamment l'accompagnement au niveau des collectivités. Les collectivités, en charge, bien sûr... Chaque mairie a en charge d'élaborer son plan communal de sauvegarde. La commune de Looberghe avait élaboré son plan communal de sauvegarde à l'époque, bien entendu, par rapport aux risques. Les risques que l'on retrouve principalement, ce sont les inondations, les tempêtes, les transports de matière dangereuse... Celui d'avant s'il vous plaît, voilà. Les transports de matières dangereuses. Bien entendu, on a également ajouté le volet nucléaire pour répondre aux interrogations. On a élargi du fait que la commune fait partie des communes dans les rayons des 20 kilomètres. Pour ce faire, on a utilisé le document qui avait été élaboré au niveau des départements qui citent... et ont intégré donc ce risque nucléaire dans notre PC, plan communal de sauvegarde, pour concrètement voir comment on gère une situation qui serait une crise, un incident nucléaire sur lequel on serait concerné. Ce qui est important de voir, c'est que dans le plan communal de sauvegarde, cela dépend aussi de comment la commune se situe par rapport au site nucléaire. Pour la commune qui nous concerne, la commune de Looberghe, on est dans la phase concertée donc dans un rayon de 50 à 20 kilomètres, ce qui veut dire que l'on serait sous la responsabilité des pouvoirs publics, le Maire, et les dispositions seront directement liées aux décisions du pouvoir public, du préfet. Nous sommes, nous, concernés uniquement par la mise à l'abri et à l'écoute, notamment éventuellement la prise des comprimés d'iode. Selon l'endroit où se situe la commune, forcément les dispositions ne sont pas forcément les mêmes puisque l'on peut se retrouver éventuellement dans une phase d'évacuation immédiate des populations que Monsieur le sous-préfet a citées.

Vous avez, sur la droite du transparent, l'entête du document de ce que l'on appelle le DICRIM qui reprend, d'une façon synthétique sur deux pages en gros, les principaux risques liés à la commune et les dispositions ou ce qu'il faut faire pour se protéger et qui a été diffusé à tous les habitants de Looberghe. J'ai une question quand même à poser. Avant de venir à la Media-training, ici, autour de la salle, il y a combien de personnes, si vous levez la main, qui ont connaissance de ce document du DICRIM, qui l'ont eu et qui l'ont gardé ? Je vois que nous avons encore pas mal de travail pour arriver à communiquer sur le domaine parce qu'élaborer des documents, c'est une chose, communiquer, c'est une chose. La CLI, c'est notre boulot. Nous sommes là pour ça. Nous ne sommes pas les seuls, bien au contraire, mais vous voyez, il y a quand même aussi une approche d'intérêt de documents que l'on diffuse. Nous avons un autre document qui a été diffusé. On en a parlé cet après-midi. C'est tout ce qui est risque industriel, proximité industrielle et les phases réflexes. Je ne vais pas poser la même question parce que j'ai peur d'avoir le même résultat. Éventuellement, ce qui peut aussi se faire et qui a été fait par la CLI, c'est une formation Media-training pour entraîner justement les Maires ou les adjoints à réagir face à une situation, comment réagir et surtout, comment communiquer parce que l'important aussi, c'est la communication. Voilà les outils que l'on peut mettre à disposition et l'aide qui a été apportée. Par rapport à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, beaucoup de communes nous ont sollicité pour les aider à rédiger ces plans communaux de sauvegarde.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Monsieur MÉNAGER, pour la...

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Je vous remercie, mais j'ai dit tout à l'heure. Nous, notre responsabilité d'exploitation, c'est bien prévenir et prendre toutes les dispositions de prévention et puis évidemment, si l'accident arrive dans notre responsabilité d'exploitation, c'est d'y être préparé, mais en interne. Vous savez que le pendant de l'organisation de crise des pouvoirs publics, c'est le plan d'urgence interne que l'exploitant met en œuvre avec des équipes qui sont d'astreinte, qui sont opérationnelles sous une heure et pour cela, les équipes des CNPE s'entraînent régulièrement. On l'a vu dans l'atelier tout à l'heure. Ce sont 8 exercices qui ont été réalisés en 2023 pour que nous soyons prêts et que l'on puisse communiquer les bonnes informations rapidement et fiables au pouvoir public qui vont avoir à prendre les dispositions et de protection des populations. On déploie aussi des équipes qui font des mesures dans l'environnement qui vont servir justement à diagnostiquer sur les vents, sur les flux pour que les pouvoirs publics prennent les décisions, d'ailleurs appuyer par l'IRSN et l'ASN. Je n'en dirais pas plus. Nous, notre job, c'est prévenir autant que possible à la conception en exploitation et se préparer pour donner les meilleures informations et répondre en interne pour la sûreté de notre installation.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au temps d'échanges. Pour rappel, là, on se reconcentre vraiment sur la question qui est posée, la dimension sécurité. « Comment seraient organisés les secours à la population en cas d'accident nucléaire et par quels acteurs ? » Normalement, la table ronde a déjà permis de répondre à certaines des questions, mais je ne doute pas qu'il y en a plein

d'autres. Là, on est vraiment sur l'aspect sécurité, plus sur sûreté. Oui, donc il y a Monsieur et vous pouvez vous représenter.

M. Xavier VILAIN – Intervenant dans la salle

Oui, je ne me suis pas encore présenté.

M. Pierre ARENE – WDPE

Oui, pardon. Excusez-moi. Vous pouvez vous présenter.

M. Xavier VILAIN – Intervenant dans la salle

Xavier VILAIN des Amis de la terre de Dunkerque. Je voulais poser toute une série de questions très intéressantes et on a eu un petit peu des réponses déjà données, mais très partielles sur les questions qui ont été posées et relevées lors des ateliers de cet après-midi sur tous ces aspects de sécurité. J'aurais envie de les poser aussi, mais là, je voudrais faire un petit focus sur un autre aspect et élargir à la région Hauts-de-France et pas seulement au site Gravelines ou autres. Je voulais parler des transports de déchets parce que toutes ces centrales, tous ces sites, donc Gravelines, mais tous les autres sites en France produisent des déchets très radioactifs, moyennement radioactifs ou autres. Il y a une classification en trois niveaux. Ces déchets, à un moment donné, ils circulent dans la région sur des trains que l'on appelle des trains castors. On a aussi des trains castors qui stationnent parfois sur la DARSE 6 au port de Dunkerque avec très peu de sécurité, peu importe. Ces trains circulent par exemple pour aller à la Hague ou par exemple pour aller au centre ICEDA à Bugey qui est un centre provisoire en attente d'une solution qu'EDF n'a pas pour un certain type de déchets. Des trains circulent donc dans la région. Ils circulent souvent de nuit et, par exemple, hier, un train parti de la Hague pour ramener des déchets en Allemagne est passé par la région, probablement, ou alors par l'Île-de-France. Cela reste secret, mais voilà, je voulais poser la question de la sécurité des trains parce que là, pour le coup, si un train déraile ou s'il y a une attaque d'un train, on n'est pas dans un site. Cela traverse des villages, cela circule sur des voies ferrées qui sont de plus en plus en mauvais état donc j'aimerais savoir ce qu'il se passe. Je profite de cette prise de parole sur le transport des déchets pour rendre un petit hommage. Le 7 septembre 2004 ou 2014, je crois, j'ai un doute, Sébastien BRIAT, un militant antinucléaire est décédé, percuté par un train castor dans l'Est de la France. C'était le 7 novembre 2004, je crois, et je voulais rendre hommage à cette personne, à ce militant. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci. Est-ce que nous avons une autre intervention sur la dimension sécurité ? Oui, allez-y. Pareil, vous pouvez vous lever et vous présenter.

Mme Marie PELTIER – Intervenante dans la salle

Bonjour. Je m'appelle Marie. Je n'ai aucun conflit d'intérêts avec la présentation actuelle. Je voudrais juste mentionner la normalité totale qu'il y a à parler de sécurité. On en parle tout le temps pour s'habituer, pour se préparer. On se prépare tout le temps. On se prépare, on se prépare, on se prépare. Cela devient presque normal de vivre dans un environnement aussi dangereux. Il n'y a aucune normalité à vivre dans un environnement aussi dangereux.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup pour cette position. Oui, Monsieur FOURNIER. Allez-y. Et après, oui.

M. Nicolas FOURNIER – ADELFA

Oui, une question. On est quand même dans un contexte ici sur un territoire hyper industrialisé. En cas de nécessité d'évacuation et notamment dans la zone des 5 kilomètres, que fait-on sur les sites industriels ? Comment évacuons-nous le personnel de ces sites SEVESO ? Je pense notamment par exemple au terminal méthanier ou aux futures gigafactories ou autres sites à risque ? Sachant que ces usines, on ne peut pas les laisser comme ça, fermer la porte et s'en aller parce qu'elles mêmes, s'il n'y a plus de bonhommes dedans pour maîtriser la situation, elles deviennent aussi des sources de risques. Comment envisage-t-on la sécurité dans les sites industriels du Dunkerquois en cas de crise majeure nucléaire ?

M. Pierre ARENE – WDPE

Sécurité globale avec les autres installations. On peut peut-être prendre déjà une première salve de réponse avec, si je résume, une interpellation sur le transport des déchets et sur les trains, sur la sécurité des trains, une prise de position rappelant qu'il n'y avait aucune normalité à vivre dans un contexte insécurisant, et ensuite, sur les sites SEVESO, est-ce que... Oui, sur le transport ? Oui. Est-ce que l'on peut lui donner un micro, s'il vous plaît ? Voilà.

M. Raphaël CLOCHARD – Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Bonsoir, Monsieur. C'est difficile de vous répondre parce que je ne peux pas vous donner forcément les trajets qui sont pris. J'ai bien connaissance du transport castor. Oui, il y en a partout, effectivement, par différentes voies sur la métropole et cela dépasse les frontières françaises. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Ce que je peux vous dire, en revanche, c'est qu'il y a un contrôle qui est extrêmement drastique puisqu'il y a une réglementation qui est importante. Ensuite, on fait des autorisations des opérateurs que l'on autorise donc il n'y a que quelques opérateurs en France qui sont autorisés. On fait ensuite des autorisations sur les moyens de transport, parce que vous parlez du ferroviaire, mais également des routiers. Certains sont escortés aussi par la gendarmerie. Il y a un certain nombre qui est escorté par la gendarmerie et pour les autres, effectivement, vous parlez des gares, etc. Il y a des opérations, des inspections qui sont faites extrêmement régulièrement par la mission transport du département de la sécurité nucléaire. Peut-être effectivement, j'entends que pour vous, c'est insuffisant. Sachez qu'en revanche, nous menons des inspections et que nous avons l'une des réglementations les plus fermes au monde en termes de transport. Cela ne répondait peut-être pas forcément à votre question, mais en tout cas, je vous donne des éléments de réponse pour vous dire que nous faisons un gros travail d'inspection pour s'assurer que les différents opérateurs – qui n'est pas EDF, d'ailleurs, ce sont d'autres opérateurs qui le font – se fassent dans les meilleures conditions, mais on est très vigilants là-dessus, bien évidemment.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Est-ce que du côté de nos intervenants, vous voulez réagir à ce que vous avez entendu ? Cela peut même être une réaction libre. Oui.

M. Frédéric LOISEAU – Sous-préfet de Dunkerque

Non, ce n'est pas une réaction, c'est une réponse à une question parce que je crois que l'exercice est ainsi conçu, que les gens nous posent des questions et que l'on essaye d'y répondre.

M. Pierre ARENE – WDPE

Bien sûr, allez-y. C'était sur les sites SEVESO.

M. Frédéric LOISEAU – Sous-préfet de Dunkerque

C'était un peu ça. Simplement, sur les sites SEVESO, on revient sur ce que l'on appelle la doctrine ORSEC qui est le cadre général de la gestion de toutes les crises. Dans un dispositif ORSEC et dans une gestion de crise ORSEC, je vous parlais d'un Y. Soit on confine et on met à l'abri, soit on évacue. Il est bien évident qu'en termes de conséquences opérationnelles, il est beaucoup plus facile de mettre à l'abri et de confiner que d'évacuer. Évacuer, c'est une manœuvre extrêmement compliquée, surtout dans des zones très urbanisées comme le Dunkerquois avec, en plus, beaucoup d'entreprises et si c'est une hypothèse possible et de moindres dommages, on privilégiera toujours la possibilité de confiner et de mettre à l'abri. Vraiment, l'évacuation ne sera décidée qu'en dernier ressort dans l'hypothèse où l'on ne peut pas faire autrement. Il faut comprendre que la gestion de crise... J'espère que ce ne sera pas anxiogène, ce que je vais dire, mais c'est la vérité. La gestion de crise, c'est quand les choses vont mal. L'objectif du responsable public, ce n'est pas d'annihiler le risque et de faire en sorte que tout aille bien par un effet de baguette magique. C'est de limiter autant que faire se peut dans son action et dans ses décisions, les conséquences graves, par définition, de la survenance du risque. Il faut accepter ça parce que si jamais on ne l'accepte pas, si on le rejette par principe, alors il n'y a pas de possibilité d'actionner du secours et de faire de la gestion de crise. La gestion de crise, cela suppose forcément que les choses ne vont pas bien et le rôle du responsable public, c'est de ne pas faire en sorte que les choses aillent comme par miracle très bien en une seconde, mais c'est d'essayer de trouver la voie, le chemin du moindre dommage pour les populations et c'est soit le confinement, soit la mise à l'abri, mais sans recherche de l'effet zéro. Cela est illusoire. Ce n'est pas la vraie vie. Il faut donc l'accepter. Il faut l'intégrer et il faut chercher à minimiser autant que possible les conséquences d'une situation difficile.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Une réaction. Madame BOYER. Oui, effectivement, il y a une personne qui n'a pas encore posé la question donc on va laisser cette personne-là en priorité. De ce côté, oui, et aussi là-bas. Ça marche, et après, on devra s'arrêter.

M. Patrick GHERARDYN – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Patrick GHERARDYN, MEDEF Côte d'Opale. Je voudrais simplement apporter une précision par rapport à l'interpellation de Nicolas FOURNIER sur la façon dont se préparent les entreprises SEVESO à la prise en compte du risque nucléaire. Je voudrais faire deux observations. La première, c'est qu'il existe, sur le Dunkerquois, de façon d'ailleurs pionnière, un guide qui est à la disposition des entreprises qui présentent des risques SEVESO. Ce guide s'intitule « Prise en compte des risques nucléaires dans les entreprises industrielles ». C'est la première remarque. La deuxième remarque,

c'est que ce guide est véritablement un outil de travail pour que ces entreprises puissent réfléchir à la façon d'intégrer le risque nucléaire dans leur propre procédure de secours, ce que l'on appelle les POI, plan d'organisation interne, qui est l'équivalent du PUI dans les centrales nucléaires. Ce guide, nous, nous sommes tout à fait... Quand je dis « Nous », ce sont les industriels du Dunkerquois, hors centrales nucléaires, pour travailler avec justement la centrale nucléaire, pour l'actualiser, parce qu'il y aura certainement quelques précisions à apporter notamment concernant la doctrine post-Fukushima. Et puis enfin, nous avons fait, à l'occasion de l'exercice PPI de septembre 2021, nous avons fait un certain nombre de propositions que nous avons formulées auprès du préfet, auprès de l'ASN, auprès de la DREAL. On ne va pas rentrer dans le détail, mais nous sommes toujours d'accord pour en discuter et encore une fois, améliorer les choses sur le Dunkerquois compte tenu du contexte géographique qui a été évoqué lors de la présentation. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE

On avait Madame qui n'est pas encore intervenue, et ensuite Monsieur, et Madame BOYER. Après, on s'arrêtera là. Oui, allez-y.

Mme Béatrice LECOSTER – Intervenante dans la salle

Bonjour. Béatrice LECOSTER. J'habite dans les 10 kilomètres de la centrale nucléaire et j'ai déjà fait un peu de formation sur la réserve communale de sécurité civile. Excusez-moi. C'était pour parler de choses. Sur le prospectus, c'est marqué : « Surtout, ne pas fumer » donc ne pas fumer, c'est vrai que toutes les cheminées d'usines, bon, c'est inquiétant, mais on s'est posés aussi la question à l'époque des voitures puisqu'à l'époque, on ne parlait même pas des voitures électriques, donc tout le monde se disait « Qu'est-ce qu'il faut faire ? Rester dans sa voiture ? » Après, ils avaient parlé aussi des personnes qui n'habitent pas le secteur puisqu'à l'époque, ce n'était que 10 kilomètres. On ne parlait pas des 20 kilomètres et il y a beaucoup de personnes qui se disaient « Mais au fait, et les bateaux aux alentours, les trains et donc aussi les routiers, puisqu'ils ne sont pas au courant ? » Maintenant, je vais revenir au comprimé d'iode puisque c'étaient les 10 kilomètres à l'époque. La première année que l'on a eu ça, la plupart des gens étaient branchés sur « Tout le monde va le prendre » et deuxièmement, les personnes âgées étaient branchées « Moi, je vais prendre mon comprimé d'iode ». Or, au fil du temps, on a su que, d'une part, c'est priorité aux enfants et aux femmes enceintes, donc pas les personnes âgées puisqu'il faut normalement, d'après ce qu'ils avaient marqué, 25 ans pour avoir des effets secondaires. Deuxièmement, c'était... Oui, il y avait donc les 10 kilomètres et les 20 kilomètres. Bien sûr, il y en a beaucoup qui disaient « Oui, mais enfin bon, dans les 20 kilomètres, il y en a plein qui ne savaient pas du tout où avoir des comprimés d'iode. Il disait « Mais le jour J, on ne va pas courir à tel endroit pour avoir des comprimés d'iode », alors que nous, comme on était dans les 10 kilomètres, on en avait tous à la maison. La troisième chose que l'on avait découverte, c'est que les personnes qui ont déjà des problèmes de thyroïde ne devaient pas prendre de comprimé d'iode. Voilà. Je voulais juste informer, pour savoir si c'est vrai ou si vraiment, j'avais mal compris, peut-être. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE

D'accord, merci. Vous souhaitez répondre sur cette interpellation ? Oui, Monsieur.

M. Francis ADRIANSEN – CLI Gravelines

Je peux juste donner une certaine information vis-à-vis de la CLI. Dans le cadre de la distribution des comprimés d'iode, il y a eu donc le périmètre des 10 kilomètres, effectivement, et là, il y a une campagne qui démarre pour le renouvellement de ces comprimés d'iode pour tous les gens qui sont dans le périmètre des 10 kilomètres. Cela concerne bien ces personnes. Ensuite, pour le périmètre des 20 kilomètres, il y a eu des campagnes de distribution de comprimés d'iode qui ont été mises en œuvre. Nous avons communiqué, il y a très peu de temps là-dessus, au niveau de la CLI. L'idée, c'est que les personnes peuvent récupérer leurs comprimés d'iode dans une pharmacie sans aucun problème particulier. Il n'y a pas de disposition. De même, la question avait été posée pour les itinérants, les gens qui viennent en déplacement sur Gravelines, par exemple. Qui doit mettre à disposition les comprimés d'iode ? La réponse a été aussi fournie par la CLI. Ce sont bien les personnes qui louent des appartements, des chambres d'hôtels ou autres. C'est bien à eux de prévoir les comprimés d'iode dans la location puisque les gens viennent et n'ont pas forcément ces comprimés. En ce qui concerne les communes, pour les communes quelles qu'elles soient, les communes comme Loon-Plage ou ailleurs, on se doit, au niveau de la commune, de mettre à disposition des comprimés d'iode dans tous les établissements recevant du public et un nombre suffisant par rapport à la capacité des salles. C'est de la responsabilité... Ce sont les maires qui ont pris en compte cela et ça apparaît clairement dans nos plans communaux de sauvegarde.

M. Frédéric LOISEAU – Sous-préfet de Dunkerque

Sur cette campagne de comprimés d'iode, j'en ai pour une seconde. Un chiffre, parce qu'il m'a quand même assez impressionné. La campagne actuelle a commencé au mois de juin, fin juin, c'est-à-dire il y a à peine 5 mois de distribution dans cette nouvelle campagne. Aussi, novembre, donc j'ai quelques

jours de retard et je m'en excuse. Ce sont les statistiques que l'on m'a fait passer. Je crois que c'est la DREAL qui me les a fait passer. Aussi, en novembre, ont été coulés et livrés par les pharmaciens, 22 793 boîtes. Où le chiffre devient intéressant, c'est quand on le rapporte à la population théoriquement couverte dans le rayon. Cela représente 58 % de la population couverte. Moi, je trouve cela extrêmement encourageant quand même de voir qu'en moins de 5 mois, 58 % de la population du territoire a déjà récupéré ses comprimés d'iode. Il reste 42 % à aller chercher, mais c'est déjà un bon début.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup et si cela convient à tout le monde, on se permet de dépasser de 5 minutes pour pouvoir laisser aux deux personnes qui voulaient s'exprimer... Mais déjà, dans un premier temps, Madame BOYER, dans l'ordre, et ensuite, Monsieur. C'était Madame BOYER déjà qui voulait s'exprimer depuis un petit moment, et après Monsieur.

Mme Pauline BOYER – Intervenante dans la salle

Merci. J'ai aussi oublié de préciser que j'étais membre de la CLI de Gravelines. Je voudrais savoir si, dans votre évaluation sur la sécurité, vous prenez en compte le risque d'une guerre. J'ai parlé la semaine dernière avec des gens qui habitent à moins de 20 kilomètres de la centrale de Zaporijjia. Ils m'ont dit que jamais, ils n'auraient pensé dans leur vie vivre cette guerre et effectivement, enfin, nous non plus, en tout cas, je ne pense pas. Il y a beaucoup de choses auxquelles on ne pense pas et qui arrivent. Dans quelle mesure... Est-ce que c'est pris en compte et dans quelle mesure ? Est-ce que cela s'ajoute à d'autres risques dans votre analyse de risque ? Juste une question plus générale. Avec tous les risques que l'on essaye de rationaliser, puisque l'on parle de « Il faut donner confiance aux gens », et moi, je rejoins totalement l'interpellation qui a été faite, ce n'est pas normal pour une population d'accepter tous ces risques qui sont, comme je l'ai dit, incommensurables par rapport aux impacts sur l'environnement, sur nos corps, sur notre avenir, sur les générations futures, alors que l'on peut faire autrement, alors que l'on peut produire de l'électricité avec des énergies renouvelables qui ne présentent pas tous ces risques, qui ne vont pas nous menacer, nous, comme ça. Le personnel de la centrale est aussi en première ligne de tout cela. Dans cette analyse de sécurité, est-ce que vous prenez en compte le risque de guerre et pourquoi vous vous obstinez à vouloir faire prendre tous ces risques à la population ?

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. Sur le risque de guerre, je vais laisser Claire TRONEL du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité vous répondre.

Mme Claire TRONEL – Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

La réponse, je pense que vous l'avez déjà entendu par ailleurs parce que nous avons été amenés à la porter. La conception des centrales n'est pas conçue pour un contexte de risque de guerre. Les aspects de sécurité dans un contexte de guerre sont dans un contexte plus global de défense nationale et dans un contexte interministériel de gestion de contexte de conflit armé, ce qui n'est pas le cas dans le cas du nucléaire civil que l'on traite côté DSN et côté prise en compte du côté des exploitants. C'est dans un contexte national et interministériel, dans un contexte de gestion de conflit armé qui n'est pas un contexte de situation normale, habituelle dans lequel on est aujourd'hui et on ne couvre pas ce volet de conflit armé dans la gestion de la sécurité et de la centrale nucléaire. On traite cela dans une gestion du conflit, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous ne sommes pas dans une situation de conflit au niveau national.

M. Pierre ARENE – WDPE

Oui. On va avancer. Il y a Monsieur. Encore une fois, on dépasse de 5 minutes, mais pas plus. Je vous laisse juste vous représenter.

M. Thomas PEYRE – Intervenante dans la salle

Je me représente. Thomas, habitant de Bourbourg. Je tiens à noter que cela fait 4 ans que j'habite la commune. Le document sur la gestion des risques majeurs, je l'ai découvert là, aujourd'hui, en le prenant sur la table. Je ne l'ai pas reçu dans ma boîte aux lettres. Je ne sais pas comment il aurait dû être diffusé. Je tiens à dire aussi que l'on est dans un environnement fortement industrialisé comme cela a été souligné, qu'il y a énormément de rejets de fumée et autres gaz. Des fois, on se demande si on ne va pas appeler quelqu'un pour dire « Il y a peut-être des fuites de gaz quelque part » tellement ça sent le soufre. Juste une question, parce que quand on est étudiant, on nous dit « Attention, si vous faites une soirée, tapage nocturne, vous dérangez vos voisins ». Là, on est sur des risques nucléaires et des risques industriels qui dérangent un voisinage à 20 kilomètres à la ronde et on ne parle que de 20 kilomètres. On ne parle pas de plus grande circonférence. La question que je pose, c'est à quel moment on s'interroge sur pourquoi une industrie, qu'elle soit nucléaire ou non, doit avoir un impact à un spectre aussi large sur un nombre de populations aussi grand ? À quel moment il faut prendre du recul et se dire que les choix énergétiques qui ont été pris... parce que le discours est

facile de dire « Oui, la bagnole électrique vient prendre sa place, il va falloir fournir encore plus d'électricité, les data centers grossissent avec des gigas pas possibles » et d'ailleurs, il y en a un très proche du CNPE. La société telle qu'elle a été bâtie consomme toujours plus et plus d'énergie, donc forcément, la réponse à apporter, que vous apportez là, c'est « On construit de nouveaux réacteurs ». Cela dit, voilà vers quoi cela nous emmène.

Moi, j'ai vu le document climat de la rééditée de septembre. On le regarde. OK, tout va bien, on tourne la page, quatrième de couverture, « Soyez prêts à vous préparer. Ayez un sac à dos tout prêt ». Je suis désolé, mais à aucun moment, on ne m'a demandé de signer si j'étais d'accord pour habiter dans un territoire où l'on me dit qu'il faut que j'aie un sac à dos pour me préparer à ce genre de problème. Juste, je termine sur... Là, on parle des risques et de la prise en compte à court terme, mais effectivement, il y a aussi tout l'aspect déchet. Qu'est-ce qu'il en sera, dans plusieurs centaines d'années, de la gestion de ce genre de sites et dans la continuité de la gestion de la population qui habite autour ?

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup. J'ai une invitation à questionner les choix énergétiques et de consommation, et ensuite, interpellation sur les déchets. Je ne sais pas si l'un de nos intervenants souhaite réagir ou pas, si cela demande une réaction.

M. Frédéric LOISEAU – Sous-préfet de Dunkerque

Par définition, quand même dire un mot par courtoisie, mais je constate que sur les deux dernières prises de parole que je respecte complètement, c'est plutôt l'expression d'opinion, encore une fois, que je respecte et que j'entends, mais qui ne rentre absolument pas dans le champ des réponses que je peux apporter. Je suis fonctionnaire de l'État. Je suis en charge de la déclinaison de l'ensemble des politiques publiques sur le territoire de Dunkerque, 400 000 habitants, l'arrondissement de Dunkerque. Parmi ces politiques publiques qu'est la sécurité, je fais avec ce qu'il y a. Quand j'entends « Pourquoi vous vous obstinez – en me regardant – à ... », mais moi, je ne m'obstine à rien du tout, Madame. Moi, simplement, je fais avec l'existant. Je prends les choses telles qu'elles sont, pas forcément telles que je voudrais qu'elles soient. Cela s'appelle le principe de réalité et puisqu'il y a des éléments de vulnérabilité sur le territoire qui sont aussi des éléments de croissance, ces éléments de vulnérabilité, je les prends en compte pour y répondre le mieux possible dans l'intérêt de la population parce qu'élus comme fonctionnaires, nous sommes avant tout ici au service de la population.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci pour cette clarification. Je vous propose que l'on s'arrête là. Merci à nos trois intervenants de vous être prêtés à cet exercice. Je vais laisser... Attendez, ne partez pas tout de suite, quand même, pour écouter notre cher membre de l'équipe du débat, Régis GUYOT, vous partagez les mots de conclusion.

M. Régis GUYOT – CPDP

Avant de faire part de quelques points focaux qui me sont apparus, je pense que l'on peut répondre à notre dernier intervenant qu'il y a une concertation sur la PPE et la stratégie nationale bas carbone qui est ouverte, qui est donc en cours et qui aura lieu jusqu'au 15 décembre. N'hésitez pas à aller vous exprimer sur le site de cette concertation. C'est vraiment l'endroit où vous pouvez poser des questions que vous avez à poser, faire les remarques que vous voulez faire et faire part de votre opinion. Quelques points focaux. Évidemment, quand on traite cette question sûreté/sécurité, on doit partir de l'idée que le risque n'est jamais nul et que même s'il est très petit et qu'il a été divisé, par exemple, par 10, on n'a pas le droit de s'endormir et de tomber dans cette espèce de mythe de l'immobilité qu'était le désert des Tartares. Je pense simplement, en ayant entendu un certain nombre d'acteurs, que personne n'a trop envie de s'endormir, mais je me demande si l'on n'a pas dit à la population de dormir tranquille alors que pour qu'elle puisse dormir tranquille, il faut que chacun travaille à ce sujet, mais il faut aussi que l'information ne cesse pas. Je vais y revenir.

La deuxième chose que je souhaite souligner, c'est que la sûreté et la sécurité, c'est une chaîne très coordonnée de production de sécurité où tous les acteurs doivent se coordonner et la coordination est chose difficile. Elle comporte des aspects objectifs et organisationnels, mais elle comporte aussi des aspects subjectifs et humains et il faut prêter la main à une bonne coordination, y compris humaine. La troisième chose que je voudrais souligner, c'est qu'il y a dans tout cela une grande part qui est faite logiquement à la planification et à la prévention et je crois qu'il ne sera jamais inutile de rappeler ce qui est fait pour assurer cette planification, pour l'améliorer sans cesse en tenant compte des événements – les REX, c'est fait pour ça – et pour faire de la prévention. Je crois que dans certains cas de figure, beaucoup de choses sont faites, mais comme elles ne sont pas connues, le silence ne contribue pas forcément à faire comprendre aux citoyens que tous les jours, il y a un travail qui se fait et qui se fait logiquement dans le sens d'une recherche d'amélioration. Ensuite, l'amélioration continue, ce n'est jamais une œuvre facile.

Je crois que dans tout cela, il y a un rôle absolument primordial pour la communication et l'information et je pense évidemment en particulier à l'information en amont comme à la prévention en amont. Il a été souligné par le sous-préfet de Dunkerque que, maintenant, dans le fonctionnement des COD, il fallait deux membres du corps préfectoral au lieu d'un. Par expérience personnelle, je pourrais souligner qu'il y a une convention passée il y a un certain nombre d'années maintenant entre les stations régionales du service public et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises pour que l'on introduise peu à peu des journalistes dans des conditions techniques et déontologiques très précises dans les COD, ce qui, avant, était impensable. C'est un signe des temps. Quant à l'information, si j'en juge, parce que j'ai entendu depuis le début de notre exercice, notamment dans l'étude de contexte, ce que j'ai perçu dans un atelier cet après-midi qui était très intéressant, c'est que l'information n'est jamais finie et qu'il faut toujours la recommencer. Il y a des documents très bien faits, des documents en deux pages qui disent à peu près tout ce que l'on doit savoir avant la crise, que l'on devrait logiquement mettre sous son téléphone ou sous la batterie de son portable et que l'on jette alors que si l'on avait ça, on réduirait de beaucoup les risques de faire une bêtise au moment où l'accident arriverait. Évidemment, comme on pense qu'il n'arrive jamais, on perd son papier et on n'est pas prêts.

Je voudrais quand même revenir sur les questions de santé parce qu'elles traversent tous nos débats, même quand on est sur une question qui ne paraît pas être proche de la santé. On n'a pas énormément évoqué, même si EDF l'a évoqué à un moment donné, les questions de santé au travail. On peut penser en particulier aux questions de santé pendant le grand chantier qui pourrait voir le jour. Un certain nombre de choses ont été faites autour de Flamanville et il est bon que l'on s'inscrive dans un continuum toujours, comme dans les bons continuums, dans le sens de l'amélioration.

Enfin, je voudrais remercier les deux jeunes à travers celui qui a pu rester. C'était pour nous très significatif que non seulement, les tables de l'atelier de cet après-midi s'expriment sous une forme de questionnement pour l'ensemble de notre assemblée ce soir, mais que ce soit le fait de jeunes qui ont tenu à venir, qui ont tenu à s'engager, qui ont accepté ce rôle là, qui avait un petit peu peur de parler devant tout le monde, qui l'ont d'ailleurs fort bien fait, et pour nous, les plus vieux, c'est significatif d'un engagement d'une génération qui prépare son avenir. Pas tout à fait le nôtre, mais le sien. Il le préparera d'autant mieux qu'il se sentira concerné plus tôt. Je crois que c'est un peu ce que l'on pourrait retenir comme l'une des leçons positives de cette journée. En tous les cas, je voudrais remercier tous les acteurs. Il y en a qui ont fait des déplacements assez longs pour venir expliquer, de la façon la plus concrète et opérationnelle possible, comment ils pouvaient travailler, pour leur part, sur la sûreté, la sécurité et la gestion de crise. On n'oublie pas que la gestion de crise est un cercle vertueux qui commence à la fin de la dernière crise. C'est pour cela que l'on fait des REX, lesquels ont des influences sur ce que l'on fait pour les changer, et puis, petit à petit, on tourne et on arrive à la crise suivante. C'est ça, le cycle infernal des crises, et en même temps, c'est un cycle salutaire. C'est sous ce signe là que je voudrais arrêter, le cycle salutaire de l'amélioration constante. Merci à vous.

M. Pierre ARENE – WDPE

Merci beaucoup.

M. Jacques ROUDIER – CPDP

Avant de vous relâcher, simplement rappeler les prochains rendez-vous. Il y a une réunion à mi-parcours à Dunkerque dans deux jours, un débat sur une chaîne de télé le 25 novembre et puis encore deux réunions publiques ou réunions publiques et ateliers programmés. À Gravelines, le 5 décembre, on parlera d'impact sur le cadre de vie et le 10 décembre à Saint-Folquin où l'on parlera d'impact sur l'environnement, y compris le changement climatique comme je l'ai dit tout à l'heure. Nous vous invitons par ailleurs à une formule inédite de débat public puisque l'on fera un ciné-débat le 26 novembre au Sportica de Gravelines où, partant d'un film qui a été réalisé par une autre équipe de jeunes qui font des études pour avoir des métiers du cinéma et qui sont venus interviewer beaucoup d'entre vous, ils ont fait un montage absolument intéressant d'une petite heure. Sur la base de ce film et d'un autre qui illustre le chantier d'Hinkley Point, on fera un échange avec les participants. On va essayer, on va se livrer à cette formule inédite du ciné-débat public. Entrée gratuite, mais il n'y a pas de popcorn. En tout cas, vous êtes les bienvenus encore à ces réunions-là et je vous souhaite une bonne soirée sous les réserves d'une dernière question. J'espère que ce n'est pas une question sur le fond.

Intervenant dans la salle

Non, c'est sur la forme. Je me demandais pourquoi il n'y avait pas de réunions qui sortaient du territoire de Dunkerque et qu'il n'y en avait pas, par exemple, à Lille.

M. Jacques ROUDIER – CPDP

Il y en a eu sur un périmètre qui a été défini, qui a été présenté dès le début de ce débat public et qui est un triangle autour de Gravelines. Merci aux uns et aux autres. Bonne soirée à toutes et à tous.

